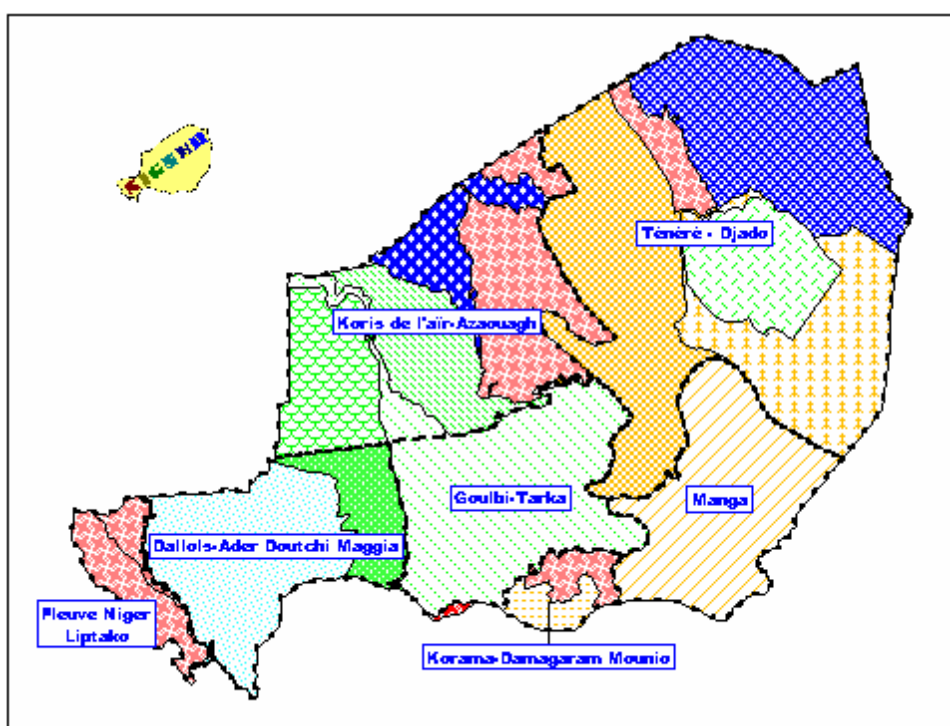


REPUBLIQUE DU NIGER
Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement
et de la Lutte Contre la Désertification

**REUNION DE CONCERTATION
ENTRE LES INTERVENANTS
DU SECTEUR DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**



RAPPORT GENERAL

Niamey, 14 - 16 mai 2003

SOMMAIRE

Liste des Acronymes et sigles	3
PREAMBULE	4
I - CONTEXTE DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	7
II - TRAVAUX EN COMMISSIONS	13
III - RESULTATS - RECOMMANDATIONS	19
IV - ENGAGEMENT DU C.T.E.A.	20
V - COMPOSITION DU C.T.E.A.	21
VI - COMMUNIQUE FINAL	22

ANNEXES

Annexe 1 :	RAPPORT COMMISSION N° 1 : COMITE INTERMINISTERIEL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
Annexe 2 :	RAPPORT COMMISSION N°2 : COMITE DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT
Annexe 3 :	RAPPORT COMMISSION N°3 : COMITE DES ONG DU SECTEUR
Annexe 4 :	RAPPORT COMMISSION N°4 : BUREAUX D'ETUDES DU SECTEUR
Annexe 5 :	RAPPORT COMMISSION N°5 : COMITE DES USAGERS DU SECTEUR
Annexe 6 :	RAPPORT COMMISSION N°6 : COMITE DES REPRESENTANTS DU SECTEUR PRIVE
Annexe 7 :	DISCOURS DE SON EXCELLENCE HAMA AMADOU, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, Prononcé à l'occasion de l'ouverture de la réunion de concertation entre les intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement, Niamey, le 14 mai 2003
Annexe 8 :	ALLOCUTION DE S.E.M. ADAMOU NAMATA, MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION, Prononcée à l'occasion de l'ouverture de la réunion de concertation entre les intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement, Niamey, le 14 mai 2003
Annexe 9 :	ALLOCUTION DE M. PETER BIELER, CHEF DU BUREAU DE COOPERATION DE L'AMBASSADE SUISSE, CHEF DE FILE DES BAILLEURS DE FONDS POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT, Prononcée à l'occasion de l'ouverture de la réunion de concertation entre les intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement, Niamey, le 14 mai 2003
Annexe 10 :	ALLOCUTION DE S.E.M. ADAMOU NAMATA, MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION, Prononcée à l'occasion de la clôture de la réunion de concertation entre les intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement, Niamey, le 16 mai 2003

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

AFD	Agence Française de Développement
AUE	Association des Usagers de l'Eau
BA-PHNS	Bureau d'Appui Aux Programmes Hydrauliques du Niger et de la Sous-région
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CGPEM	Comité de Gestion de Point d'Eau Moderne
CNEA	Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
CNEDD	Conseil National de l'Environnement Pour un Développement Durable
CTEA	Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement
DAES/ONU	Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IEC	Information Education Communication
IRH	Infrastructures et Ressources Hydrauliques
MH/E/LCD	Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
Mini AEP	Mini Adduction en Eau Potable
OFEDS	Office des Eaux et du Sous Sol
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PEM	Point d'Eau Moderne
PHN	Programme Hydraulique National
PHN - EDD	Programme Hydraulique National – Eau et Développement Durable
PNEDD	Programme National Environnement et Développement Durable
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSE	Projet Sectoriel Eau
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TDR	Termes De Référence
UGE	Unité de Gestion des Eaux

PREAMBULE

1. Les 14, 15 et 16 mai 2003, s'est tenue au Palais des Congrès de Niamey, la **Réunion de concertation entre les intervenants du secteur de l'Eau et l'Assainissement**, organisée par le Gouvernement de la République du Niger.
2. **La Cérémonie officielle d'ouverture** a été placée sous le Haut Patronage de **Son Excellence Monsieur Hama AMADOU, Premier Ministre, Chef du Gouvernement**.
3. Ont pris part aux travaux les représentants :
 - ❖ des partenaires au développement du Niger,
 - ❖ de l'Administration nigérienne,
 - ❖ des ONG du secteur de l'eau et de l'assainissement,
 - ❖ des bureaux d'études du secteur de l'eau et de l'assainissement,
 - ❖ des usagers du secteur de l'eau et de l'assainissement,
 - ❖ des entreprises privées du secteur de l'eau et de l'assainissement,selon la liste nominative des participants jointe en annexe.
4. L'objectif assigné à la réunion vise à améliorer le cadre de travail de tous les intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement du Niger.
5. Dans son discours d'ouverture, **le Premier Ministre** a d'abord remercié les participants d'avoir répondu à l'invitation pour la tenue de la Réunion de concertation entre les différents intervenants du secteur de l'Eau et de l'Assainissement au Niger, et a souligné toute l'importance que le **Président de la République, Son Excellence MAMADOU TANDJA**, accorde à cette rencontre.
6. Le Niger, à l'instar de la Communauté Internationale, entend imprimer une marque particulière à cette année proclamée "Année Internationale de l'Eau Douce" par l'Assemblée Générale des Nations Unies, pour sensibiliser davantage l'opinion nationale et internationale sur les enjeux qui entourent la gestion de l'eau.
7. Ces enjeux portent sur les conditions de disponibilité de la ressource en eau, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, dans la nécessaire prise en compte des effets **néfastes et imprévisibles des changements et variabilités climatiques et de la désertification, qui entraînent une dégradation poussée des terres et du couvert végétal, avec comme corollaire l'amenuisement continu du potentiel productif**.
8. Le Document de politique et stratégie nationale pour l'eau et l'assainissement **adopté en mai 2001 par le gouvernement, de par ses orientations stratégiques, trouve son ancrage dans le cadre de référence unique que constitue la Stratégie de Réduction de la Pauvreté adoptée en 2002 par le Gouvernement et à laquelle adhèrent l'ensemble des partenaires au développement du Niger**.
9. Il est conforme à l'option prise par le Gouvernement de la 5^{ème} République du Niger de renforcement de la Démocratie et de la Bonne Gouvernance, de réalisation effective de la Décentralisation, dans le cadre d'un partenariat véritable avec la Société Civile et le Secteur Privé.
10. La mise en place du mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement, par la création de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement comme outil fédérateur des synergies des acteurs, procède de la volonté de ce gouvernement de traduire dans les faits les résolutions issues de cette importante consultation sectorielle.
11. Le Programme Spécial du Président de la République, à travers son important volet hydraulique bâti sur les aspirations légitimes des populations se veut le socle du développement socio-économique durable du Niger.
12. Après un peu plus de deux ans de son lancement, nous avons enregistré des avancées significatives contribuant ainsi à l'amélioration progressive des conditions de vie des populations et plus spécifiquement à l'amélioration du taux de couverture des besoins en eau des populations et du cheptel.

13. Ces réalisations s'inscrivent dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire, définis comme suit par la Communauté Internationale lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg: **réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable d'ici 2015 ; réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'assainissement de base d'ici 2020.**
14. Ces objectifs se traduisent pour le Niger, d'une part, à porter à au moins 70% le taux de couverture des besoins en eau en milieu rural et à 85% celui en milieu urbain et d'autre part, à consentir 10 fois plus d'efforts qu'actuellement en matière d'assainissement.
15. Enfin, il a formulé les espoirs que le gouvernement fonde en cette concertation qui vise à parachever le vaste chantier des réformes engagées par le Niger dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, dont entre autres, l'activation du mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement : le Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement ainsi constitué, contribuera à préciser les modalités pratiques de la mise en place de la future Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement .
16. Dans son allocution de bienvenue **Monsieur Adamou NAMATA, Ministre de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification**, a situé l'importance de cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre de sa lettre de mission, et des directives données par le Président de la République pour faire de l'eau un véritable levier du développement socio-économique du Niger. Ainsi, une meilleure mise en valeur du potentiel hydraulique du Niger, par une mobilisation accrue des eaux souterraines et de surface, contribuera à l'amélioration de la desserte en eau potable des populations et à la relance de la production rurale.
17. Il a indiqué que la volonté de la communauté internationale de placer l'eau au centre de ses préoccupations, s'est traduite au plan national par une augmentation significative des financements en faveur du Niger pour la mise en œuvre de son Programme Hydraulique National, et le déblocage de plusieurs projets et programmes, longtemps suspendus ou restés sans suite.
18. L'année 2003 concrétisera la relance des réalisations dans le secteur de l'hydraulique, ce qui permettra d'améliorer de manière substantielle le taux de couverture des besoins en eau des populations. Un montant de 34.502.165.000 FCFA est inscrit au titre du Programme des Investissements de l'Etat, dont 3.000.000.000 FCFA dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République et 524.911.000 FCFA sur le Volet Trésor sous forme de contrepartie nationale. Ces financements concernent aussi bien l'hydraulique rurale qu'urbaine.
19. En milieu rural, les actions programmées concernent la réalisation de 141 puits, 580 forages, 31 mini-adductions d'eau potable, ainsi que la réhabilitation de 91 puits, 210 forages et 2 Mini-AEP. La deuxième phase du Programme Spécial du Président de la République augmentera ces réalisations par 28 stations de pompage pastorales, 60 puits pastoraux, 145 puits villageois et 400 pompes à motricité humaines à réhabiliter.
20. En milieu urbain, les travaux de renforcement et de réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau potable des populations seront exécutés à travers le Projet Sectoriel Eau (PSE) financé par la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement, la BOAD, le Gouvernement du Niger et le Cadre Sino-Nigérien de Coopération pour un montant de 36,9 milliards de F CFA pour les centres primaires et de 6,9 milliards de F CFA pour les centres secondaires.
21. Au plan régional et sous régional, des actions de concertation seront aussi menées pour accélérer la mise en œuvre du programme d'inversion des tendances de dégradation des bassins du fleuve Niger et du Lac Tchad en rapport avec l'Autorité du Bassin du Niger.
22. Le potentiel hydraulique du Niger est considérable : les ressources en eau de surface sont globalement importantes avec plus de 30 milliards de m³ en année normale, provenant en quasi totalité du fleuve Niger et de ses affluents. Les écoulements souterrains sont moins importants : ils représentent un volume annuel de quelques 2.5 milliards de m³, dont moins de 20% sont exploités par l'hydraulique urbaine et la petite irrigation. A ce potentiel, il convient d'ajouter l'énorme réserve d'environ 2000 milliards de m³ d'eau souterraine non renouvelable, dont une infime partie est exploitée par les sociétés minières.
23. Paradoxalement, le Niger enregistre :
 - 1 un taux de couverture des besoins en eau en zones rurales estimé à 52% ;

- 2 un taux de couverture des besoins en eau en zones Urbaine de 70% ;
 - 3 un taux d'évacuation des excréta en zone rurale de 5% et une situation de l'assainissement urbain toute aussi catastrophique et non maîtrisée ;
 - 4 une exploitation d'à peine 1% des écoulements superficiels à des fins agro-sylvo-pastorales.
24. Des réflexions sont à mener sur les possibilités d'amélioration à apporter à cette situation, conformément aux orientations tracées par le document des politiques et stratégies pour l'eau et l'assainissement adopté par le Gouvernement qui s'intègre harmonieusement à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).
 25. Dans ce sens, le Ministre de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification lance un vibrant appel à tous les participants à la Concertation pour que les conclusions qui seront issues de cette concertation serviront de cadre pour la matérialisation des attentes légitimes de nos laborieuses populations.
 26. Auparavant **Monsieur Peter BIELER, chef du bureau de coopération de l'ambassade de Suisse au Niger, chef de file des bailleurs de fonds pour l'eau et l'assainissement**, a pris la parole, au nom des partenaires bilatéraux et multilatéraux du Niger, pour souligner la nécessité de maximiser l'efficacité et l'efficience de l'aide au développement en vue de mieux répondre aux attentes des populations nigériennes.
 27. La volonté du Gouvernement du Niger de mettre en place un mécanisme de suivi, recommandé lors de la Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement, s'est concrétisée par l'adoption des textes destinés à la mise en place de ce comité transitoire de l'eau et de l'assainissement
 28. L'organe consultatif que constitue le Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement veillera à suivre, harmoniser et coordonner les interventions, à capitaliser les acquis et à mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires à une gestion durable de la ressource eau.
 29. Dans cette perspective, les partenaires au développement ont initié un cadre de concertation interne dans un souci d'améliorer la cohérence de leurs interventions avec les objectifs du gouvernement du Niger, dans le respect des objectifs du Millénaire pour le Développement.
 30. Ainsi, la stratégie de réduction de la pauvreté, à travers le mécanisme envisagé pour sa mise à jour régulière, devra d'avantage refléter le rôle de l'eau dans le développement économique et social du pays, ainsi que sa place dans l'Agenda de la Communauté Internationale.
 31. Monsieur Peter BIELER a enfin réaffirmé la volonté des partenaires au développement de soutenir le processus de concertation engagé, devant aboutir à une gestion intégrée, équitable et concertée de la ressource en eau, et à la mise en place de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement.
 32. Après la cérémonie d'ouverture, le Bureau de Séance a été mis en place. Il est composé de :

Président : **Monsieur Adamou NAMATA**, Ministre de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification

Vice-présidents : **Monsieur Peter BIELER**, Chef du Bureau de Coopération de l'Ambassade Suisse au Niger, Chef de file des Bailleurs de Fonds pour l'Eau et l'Assainissement
Monsieur Laoualy ADA, représentant le Représentant Résident du PNUD au Niger
Monsieur Christophe BESACIER, représentant l'Ambassadeur de France au Niger

Rapporteurs : **Monsieur Ousseini SALIFOU**, Secrétaire Général du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
Monsieur Azara MALAM SULLY, Directeur des Etudes et de la Programmation du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
Monsieur Yvan KEDAJ, Conseiller Technique du Secrétaire Général du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
 33. L'ordre du Jour de la Réunion de Concertation entre les intervenants du secteur de l'Eau et de l'Assainissement a été adopté ainsi qu'il suit :

Mercredi 14 mai 2003 : Communications

- 10 h 00 : Le cadre institutionnel et juridique du secteur et le mécanisme de suivi
- 11 h 30 : La situation de l'alimentation en eau
- 13 h 00 : Interruption des Travaux
- 14 h 30 : La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) : Proposition du cadre juridique et institutionnel relatif aux unités de gestion des eaux (UGE)
- 16 h 00 : La délégation de service public de l'eau : orientations pour un modèle de contrat (approche du PSE)
- 17 h 30 : Constitution et lecture des TDR des Commissions sectorielles
- 18 h 00 : Interruption des Travaux

Jeudi 15 mai 2003 : Travaux en commissions

- 08 h 00 : Commissions sectorielles -10 Election des représentants au C.T.E.A. -11 Travaux : les attentes par rapport au mécanisme de suivi
- 13 h 00 : Interruption des travaux
- 15 h 00 : Commissions sectorielles : suite des travaux et finalisation des rapports de commissions
- 18 h 00 : Interruption des Travaux

Vendredi 16 mai 2003 : Synthèse des travaux

- 08 h 00 : Restitution des travaux des Commissions sectorielles
- 12 h 30 : Interruption des Travaux
- 15 h 00 : Adoption des recommandations
- 17 h 00 : Présentation du C.T.E.A., lecture du communiqué final et cérémonie de clôture
- 18 h 30 : Cocktail de clôture

I- CONTEXTE DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

59. Il est ressorti des communications que le Gouvernement de la République du Niger, sous la coordination du Ministère en charge de l'Eau, dispose d'un cadre institutionnel et juridique favorable à la gestion durable de la ressource en eau.

60. La politique de l'eau au Niger est fondée sur les principes de Dublin (janvier 1992), qui préconisent que :

- la bonne gestion des ressources en eau exige une approche globale ;
- la gestion et la mise en valeur des ressources en eau doivent associer usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons ;
- les femmes jouant un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau, elles doivent occuper la place qui leur revient pour la mise en valeur des ressources en eau ;
- enfin, l'eau a une valeur économique et doit être reconnue comme bien économique.

61. Le respect de ces principes exige une **approche intégrée**, qui tient compte des besoins à long terme comme des besoins plus immédiats.

Une telle approche s'applique à quatre (4) niveaux interdépendants en ce qui concerne le Niger :

- un niveau local (à l'échelle du village),
- un niveau régional (à l'échelle des bassins versants et/ou des grands systèmes aquifères),
- un niveau national (à l'échelle du pays et dans l'optique d'un aménagement équilibré du territoire),
- un niveau international (à l'échelle des grands bassins transfrontaliers).

62. L'Ordonnance N°93-014 du 02 mars 1993 portant **Régime de l'Eau** modifiée par la **Loi N° 98-041** du 07 décembre 1998, intègre ces principes fondamentaux, et s'articule avec les principaux outils juridiques du Niger régissant le secteur de l'eau et de l'assainissement:

- L'Ordonnance N°93-013 du 02 mars 1993 instituant un **Code d'Hygiène Publique** ;
- L'Ordonnance 93-015 du 02 mars 1993 fixant principe d'orientation du **Code Rural** ;
- L'Ordonnance 93-016 du 02 mars 1993 portant **Loi Minière** ;
- La Loi N°98-56 du 29 décembre 1998 portant Loi-Cadre sur la **Gestion de l'Environnement** ;
- La Loi sur la Décentralisation ;

63. Le gouvernement du Niger, soucieux de disposer d'un outil performant de mise en valeur et de gestion du potentiel hydraulique du pays, a adopté en février 1993 le **Schéma Directeur** de Planification, de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau, grâce à un appui financier et technique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (DAES/ONU).
64. La prise en compte de l'évolution du contexte national, et plus particulièrement de la note de stratégie nationale (et de ses quatre volets majeurs que constituent l'Environnement, la Lutte contre la Pauvreté, la Bonne Gouvernance et le renforcement du Secteur Privé), a conduit le Gouvernement du Niger à réviser ce schéma directeur dans la nécessité de mise en place d'unités de gestion des eaux (UGE), et de mise à jour de son Programme Hydraulique National.
65. La mise à jour du Schéma Directeur fut exécutée grâce notamment à une assistance du PNUD, et dans une démarche participative, qui prend en compte les préoccupations exprimées par tous les acteurs concernés par le secteur de l'eau et de l'assainissement, à savoir principalement les populations, la Société Civile, les ONG, les Associations, l'Administration et les Partenaires au développement du Niger et le Secteur privé.
66. A la suite de cet important travail d'actualisation, le Conseil des Ministres de la République du Niger a adopté le 20 octobre 2000 le document de *Politique et Stratégies pour l'Eau et l'Assainissement* ainsi que le *Plan d'Actions à court, moyen et long termes*.
67. **Les objectifs de la politique de l'eau au Niger** sont :
- a) l'amélioration des connaissances et de la maîtrise des ressources en eau ;
 - b) l'amélioration de la couverture des besoins en eau et des conditions sanitaires des populations, à travers la réalisation de nouveaux points d'eau, d'ouvrages d'assainissement de base, et d'un programme de réhabilitation et de maintenance des ouvrages existants ;
 - c) la protection des ressources en eau, de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques ;
 - d) la valorisation des ressources en eau à travers une meilleure organisation des filières ;
 - e) l'appui à tous les secteurs de production ;
 - f) l'implication et la responsabilisation des autorités locales dans la gestion du secteur ;
 - g) la promotion du secteur privé et de la société civile pour la gestion du secteur par le renforcement de leurs capacités dans la prise en charge de la maîtrise d'œuvre des ouvrages et infrastructures ;
 - h) la pleine participation des populations à la conception et à la réalisation des travaux ;
 - i) la clarification et le respect des rôles des différents acteurs (Etat, Collectivités, Secteur privé, Populations, Partenaires au développement).
68. **Les Stratégies de mise en œuvre reposent essentiellement sur la responsabilisation de l'ensemble des acteurs concernés, sur la base des principes suivants :**
- les utilisateurs des infrastructures hydrauliques, l'Etat (pour les ouvrages d'intérêt national) et les collectivités (pour les infrastructures collectives) ont la maîtrise d'ouvrage ;
 - le secteur privé et les ONG viennent en appui aux maîtres d'ouvrage en garantissant la maîtrise d'œuvre ;
 - l'Etat se consacre à sa mission essentielle de conception, d'élaboration et de mise en œuvre de la politique de l'eau, de la prévention et du contrôle en matière de pollution et de nuisance ;
 - les unités hydrologiques et hydrogéologiques sont adoptées sur demande des commissions d'aménagement du territoire pour servir de base à la planification, à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau ;
 - la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement est l'organe de concertation, de coordination, de surveillance et d'arbitrage du secteur ;

- les capacités de tous les acteurs du secteur sont renforcées afin que chacun puisse remplir véritablement son rôle.
69. Les exposés ont fait ressortir la pertinence de l'initiative de l'Etat du Niger car toutes les données fiables ont établi que le Niger dispose d'un potentiel hydraulique très important, mais insuffisamment exploité.
70. Ce potentiel est constitué de ressources en eaux de pluie (de moins de 150mm à 800mm du nord au sud du pays), en eaux superficielles provenant en quasi totalité du fleuve Niger et ses affluents de la rive droite (30 milliards de m³ d'écoulement par an dont moins d'1% est exploité). De plus, le territoire national compte plus de mille (1000) mares dont 175 sont permanentes.

Les eaux souterraines représentent 2,5 milliards de m³ renouvelables par an, dont moins de 20% sont mobilisés et 2000 milliards de m³ non renouvelables dont une infime partie est exploitée pour les besoins des activités minières du nord du pays.

71. S'agissant de la situation actuelle de l'état de satisfaction des besoins en eau, il apparaît à la suite des exposés que :
- les besoins totaux en points d'eau modernes (PEM) sont évalués pour l'an 2002 à **40.333**, tandis que les PEM existants sont au nombre de **20.971**, soit un taux de couverture théorique de **52%** ;
 - A l'horizon 2004, les besoins sont estimés à **41.200** PEM et **50.000** à l'horizon 2010 pour assurer respectivement une couverture de **70%** et de **100%** des besoins.

72. Le Programme Hydraulique National porte sur les court (5ans) et moyen (10 ans) termes. Il est articulé à travers un Plan d'Actions Quinquennal (PAQ) 2000-2004. Le long terme vise l'horizon 2010.

73. Le Programme Hydraulique National (PHN) comporte 45 projets d'un coût global d'environ 719.200.000.000Fcf dont 574.500.000.000Fcf sont à rechercher.
74. La mise en œuvre, depuis la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement, des différents projets et programmes a permis :
- en matière de connaissance des ressources en eau, la dotation du MH/E/LCD en équipement de stockage et de traitement des données ; l'acquisition de plateformes de Collecte de Données (PCD) supplémentaires permettra le renforcement du système de suivi des données hydrologiques.
 - l'exécution de 1103 points d'eau modernes et de 13 mini AEP.
75. Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme Hydraulique National sont les suivantes :

Sur le plan institutionnel et juridique

- 1 la méconnaissance du cadre institutionnel et juridique ;
- 2 le manque d'une stratégie d'intervention en zone pastorale ;
- 3 l'absence d'un cadre de concertation des différents intervenants dans le secteur de l'hydraulique pour une harmonisation des interventions.

Dans le domaine de la gestion et maintenance des ouvrages

- 1 l'insuffisance de la formation des acteurs à tous les niveaux ;
- 2 la défaillance des systèmes de gestion et d'entretien en raison de responsabilités mal définies (entre le village et l'Etat) ;
- 3 le non respect des recommandations issues de l'atelier de Torodi sur la standardisation des équipements ;
- 4 la non fonctionnalité des réseaux de pièces détachées et de maintenance ;

76. Les perspectives d'évolution du secteur de l'eau et de l'assainissement reposent à court terme sur les 7 axes suivants :

77. **L'implication et la responsabilisation des collectivités locales** dans la gestion du secteur en procédant au transfert effectif de certains domaines de compétence dévolus jusque là à l'Etat aux collectivités et au secteur privé ;

78. **-La poursuite de la popularisation des textes fondamentaux** et la tenue des ateliers régionaux de validation ;
79. **-L'actualisation de la base de données IRH** et la réalisation d'un schéma directeur d'équipement des localités en points d'eau modernes;
80. **-Le rehaussement du taux de couverture des besoins en eau** en milieu rural à travers des actions de réhabilitation et de réalisation de points d'eau modernes intégrant des mesures conséquentes en matière d'assainissement;
81. **-La collecte des données** doit être une affaire de tous ; Aussi des études ont été réalisées pour sensibiliser les acteurs du secteur sur l'importance de la collecte des données, proposer des mécanismes de son financement durable à travers l'institutionnalisation d'une taxe sur l'eau ;
82. **-En matière d'hydraulique pastorale**, il est important d'assurer une adéquation entre les infrastructures hydrauliques et le potentiel fourrager. De plus il convient de veiller à une amélioration progressive du cadre légal afin de sécuriser les différents groupes d'intérêt. L'élaboration d'un Code Pastoral constitue dans ce sens une priorité.
83. la mobilisation des ressources financières nécessaires et leur utilisation rationnelle dans un cadre de concertation entre tous les intervenants du secteur.

Au terme du contexte général de la Réunion, deux travaux thématiques ont été présentés :

- 1 La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) : proposition du cadre juridique et institutionnel relatif aux unités de gestion des eaux (UGE)
 - 2 La délégation de service public de l'eau : orientations pour un modèle de contrat (approche du PSE)
84. Le processus de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est un ensemble cohérent du développement durable visant l'accroissement du bien-être, de l'équité sociale et la protection environnementale.
 85. C'est une activité purement intégrative regroupant la mise en valeur des ressources en eau, la planification à buts multiples et l'intégration des intérêts des partenaires au niveau d'unités hydrologiques et/ou administratives
 86. Elle résulte de l'utilisation optimale et de la valorisation de l'eau tout au long de la chaîne des services de distribution, mettant en valeur une gestion plus efficiente au niveau des sous-secteurs utilisateurs et du zonage administratif
 87. La mise en œuvre du processus GIRE au niveau gouvernemental nécessite :
 - 1 Une bonne maîtrise du processus GIRE de programmation et
 - 2 Une réforme institutionnelle du secteur Eau s'inscrivant dans la durée autour des 5 axes suivants:
 1. en confiant les activités de services et le rôle de maître d'œuvre au secteur privé et à la société civile là où ils existent à un niveau suffisant, avec le souci de protéger les intérêts des plus démunis et des plus vulnérables;
 2. en appliquant une régulation et des contrôles dans le cadre d'une législation et d'une police des eaux cohérentes et bien adaptées aux droits coutumiers et aux conditions de participation des usagers;
 3. en regroupant dans un premier temps les activités de la GIRE dans une autorité ou agence de l'eau, avant de décentraliser la planification et la gestion participatives au niveau des unités naturelles de gestion;
 4. en s'assurant de l'appui coordonné des partenaires au développement pour le renforcement des capacités nationales, l'évaluation des ressources en eau, la mise en place progressive d'un processus dynamique et participatif de planification, le maintien de réseaux de mesure et d'un système intégré d'information sur le secteur (ressources et besoins en eau), avec large diffusion et information des usagers;
 5. en assurant la pérennité des actions GIRE par le biais d'un fonds de l'eau qui résulte de l'application des principes « usagers qui peuvent payer = payeurs » (principe de solidarité à l'échelle du bassin) et « pollueurs = payeurs », en s'assurant que ces fonds sont bien prélevés, bien gérés et bien conservés dans le secteur.

88. La stratégie de mise en œuvre du processus GIRE se doit de respecter les étapes fondamentales suivantes :
89. préparer et adopter une politique nationale de l'eau, des stratégies de mise en oeuvre et un plan d'action (un programme hydraulique national). Assurer son financement;
 90. innover dans la gestion intégrée et participative de l'eau d'abord sur des unités naturelles jugées prioritaires, en développant des programmes réalistes au niveau des financements et des approches et adaptables aux autres unités;
 91. développer des garde-fous, des contrôles, des motivations et une conscience publique visant un paiement généralisé et un usage raisonnable de l'eau;
 92. responsabiliser les fournisseurs de services en accroissant leur autonomie et leur obligation de rendre des comptes;
 93. développer la coordination dans le secteur et encourager la coopération avec les pays voisins qui partagent les mêmes ressources en eau, de surface et/ou souterraines.
89. Dans ce contexte, le Programme Hydraulique National, élaboré sur la base des données existantes, constitue un référentiel et un tableau de bord complet sur les ressources en eau, les besoins des utilisateurs présents et futurs et un plan d'action pour satisfaire l'accès à l'eau de façon rationnelle et coordonnée.
90. La mise en œuvre du Programme Hydraulique National s'effectue alors sur la base des deux principes majeurs :
- 1 Préconiser des mesures réalistes qui s'inscrivent dans la **pérennité** (choix technologiques, systèmes de gestion et de maintenance, IEC) et la protection de l'environnement;
 - 2 Satisfaire l'**accès à l'eau** sous toutes ses utilisations (potable, productive et autres usages), en préservant les groupes les plus vulnérables.
91. Un Système Intégré d'Information intègre et dynamique, comprenant les bases de données sur les ressources et les besoins en eau, des outils de traitement de ces données, y compris un Système d'Informations Géographiques et les réseaux de mesure, assure la programmation et le suivi de l'exécution du PHN.
92. **La mise en œuvre du processus GIRE au Niger** s'est traduite par la mise en place de 7 unités de Gestions des Eaux (UGE) comme suit, représentant chacune d'un contexte hydrologique et hydrogéologique particulier :
- 1 Fleuve-Liptako-Gourma
 - 2 Dallol-Ader-Doutchi-Maggia
 - 3 Goulbi-Tarka
 - 4 Koroma-Damagaram,
 - 5 Manga
 - 6 Kori de l'Air-Azaouagh
 - 7 Ténéré-Djado
93. Les principales difficultés relatives à l'installation des UGE ont été identifiées comme suit :
- 1 les grandes superficies des UGE et leur extension sur souvent plus d'une région administrative,
 - 2 la présence de plusieurs nappes superposées à l'intérieur d'une même UGE,
 - 3 les ressources en eau les plus sollicitées sont celles des zones conjuguant à la fois les réserves importantes et la bonne qualité de l'eau, la facilité d'exhaure et la disponibilité des terres aptes à l'irrigation
 - 4 les moyens limités de l'Etat pour la mise en application systématique des recommandations du Schéma Directeur
 - 5 l'expérience d'installation des UGE n'est qu'à ces débuts.
94. Cinq niveaux de gestion des UGE ont été identifiés :
95. le niveau local: A l'échelle du village (avec une dimension des terroirs) "les Associations des Usagers de l'eau (AUE)",
 96. le niveau sous-régional (à l'échelle d'une vallée): "les Fédérations ou "les Unions" des Associations
 97. le niveau régional (à l'échelle des UGE): la Commission Régionale de l'Eau. (et Commission Mixte Régionale)
 98. le niveau national (à l'échelle du pays): La Commission Nationale de l'Eau
 99. le niveau international. Deux (2) niveaux de coopération pourraient être établis (d'Etat à Etat ou entre une région et une région d'un pays voisin).
95. Les stratégies de mise en œuvre des UGE reposent essentiellement sur la responsabilisation de l'ensemble des acteurs de développement concernés par l'eau et l'assainissement partant de la base:

- 1 les utilisateurs des infrastructures hydrauliques (les collectivités pour les infrastructures collectives) et l'Etat (pour les ouvrages d'intérêts nationaux) (maîtres d'ouvrages),
 - 2 le secteur privé et les ONG (Maîtrise d'oeuvre),
 - 3 la Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement dotée d'un secrétariat technique permanent,
96. Le gouvernement du Niger, désireux d'apprécier le fonctionnement d'une unité de gestion de l'eau, a obtenu du PNUD et DAES un appui financier et technique pour expérimenter l'approche pour l'unité Liptako Gourma.
97. Cette assistance, d'un montant de 1 531 856 \$ US pour une durée de quatre ans et demi ans, s'exécute dans le cadre de la mise en œuvre du PNEDD et concerne l'axe 4 « Adaptation du cadre institutionnel et juridique » du PHN-EDD .
98. L'expérimentation en cours a obtenu les résultats suivants:
- 1 Concrétisation de certains aspects de l'axe 4 du PHN
 - 2 Test des capacités locales de gestion
 - 3 Indicateur de la Bonne Gouvernance
99. Ces résultats encouragent la poursuite de cette action novatrice au niveau des 6 unités restantes.
- 100.L'évolution de la **gestion des ouvrages hydrauliques en milieu rural** s'est traduite par un désengagement de l'Etat, à partir de 1985, du système inadapté et coûteux d'entretien des équipements hydrauliques mis en place depuis 1974 par l'OFEDS .
- 101.Un Guide National d'Animation décrivant la méthodologie et la pédagogie d'intervention des projets et programmes d'hydraulique villageoise a été adopté en 1989 et révisé en 1992. Les ouvrages hydrauliques ont été alors réalisés sous gestion communautaire.
- 102.A partir de 1992, suite à des recommandations issues des séminaires et autres rencontres, l'accent a été mis au niveau des axes suivants :
- 1 L'intégration des femmes à toutes les étapes du projet et dans les comités de gestion de points d'eau modernes (CGPEM) ;
 - 2 La responsabilisation des villages quant au choix du type d'ouvrages et de gestion du PEM.
 - 3 La limitation du nombre de modèles de PMH au niveau national et au niveau des départements ;
 - 4 Le service après vente et le suivi post-projet ;
 - 5 Le cadre réglementaire en matière de gestion des ouvrages hydrauliques
- 103.A partir de 1993, l'**ordonnance portant régime de l'eau** a été prise par le Gouvernement autorisant ainsi la mise en œuvre de l'approche de la gestion privée des mini AEP.
- 104.Une étude de cas relative à la délégation de gestion du service d'eau potable en milieu rural, dans le cadre du Programme d'Hydraulique Villageoise AFD/Conseil de l'Entente réalisé dans la région de Dosso, indique les perspectives de ces premières délégations de service public de l'eau:
- 1 La mise en place d'un service local, préfigurant la mise en œuvre de la décentralisation au Niger,
 - 2 La privatisation du service, avec la conclusion d'un contrat entre les collectivités villageoises (Maître d'ouvrage) et les opérateurs privés (Exploitant)
 - 3 L'attribution de ce contrat par voie d'appel d'offres, sous la supervision des services de l'Etat,
 - 4 La délégation de la totalité des prestations assurées au titre du service de l'eau: exploitation, entretien, renouvellement, extension du réseau et des équipements
 - 5 La rémunération du prestataire par la vente de l'eau,
 - 6 Le contrôle du prestataire par les usagers du service et par l'Etat.
- 105.L'approche de la délégation du service public de l'eau initiée par le Projet Sectoriel Eau vise à renforcer et clarifier les modalités de mise en œuvre de la délégation de service public de l'eau telles que mises en œuvre dans les premières phases expérimentales.
- 106.Une clarification des responsabilités de la maîtrise d'ouvrage, avec délégation totale de la maîtrise d'ouvrage des points d'eau de l'Etat vers les Associations des Usagers de l'Eau (AUE).
- 107.Dans cette perspective, les AUE auront pour mission de:
- Garantir un fonctionnement adéquat et durable des équipements hydrauliques ;
 - Servir de cadre de concertation, de décision et de défense des intérêts de la communauté ;

- Céder l'exploitation des équipements hydrauliques à des exploitants qualifiés sur la base d'un cahier des charges ;
- Sensibiliser et former la population sur les questions relatives au service de l'eau, et participer à la gestion de la ressource ;
- Garantir une saine gestion des ressources financières destinées au renouvellement et à l'extension des équipements hydrauliques ;
- Discuter et négocier avec les partenaires et institutions, toute question visant l'amélioration des conditions du service de l'eau. dans sa circonscription.
- Assurer la protection des installations contre tout acte malveillant.

108.Elles auront la possibilité de procéder à la délégation partielle ou totale d'une partie ou de l'ensemble des points d'eau, selon les différents modes de délégation de gestion suivants :

- Gérance simple : rémunération fixe du gérant
- Gérance intéressée : rémunération fixe du gérant avec intéressement sur les performances réalisées
- Affermage simple : rémunération de l'exploitant sur les recettes après avoir couvert ses charges d'exploitation et provisionner le fonds de renouvellement et d'extension des équipements
- Affermage renforcé : l'exploitant vient avec une partie de son équipement (groupe de pompage par ex.) ou participe avec ses fonds propres aux investissements pour développer le service
- Concession : rémunération de l'exploitant sur les recettes après avoir couvert toutes les charges d'exploitation, de renouvellement et d'extension qui lui incombent

109.En outre, un opérateur pourra conclure des contrats de délégation de service avec plusieurs AUE, ceci dans l'objectif d'atteindre une masse critique dite de rentabilité,

110.Il pourra également être procédé, selon le choix de l'AUE, à la délégation simultanée des services d'eau et d'électricité, dans l'objectif de réaliser des économies d'échelle.

111.Un appui sera apporté aux AUE dans le choix concerté des opérateurs privés par toutes les parties prenantes (État, collectivités et usagers) avec l'appui de l'ingénieur conseil, par la mise en œuvre d'un programme de formation des acteurs impliqués, et par le suivi de la mise en œuvre du contrat de délégation de service,

112.Ce dispositif de suivi permettra d'assurer:

- Une assistance rapprochée aux acteurs de la gestion sur le terrain
- La collecte, le traitement et la mise à disposition des parties prenantes au processus de délégation des informations utiles sur les performances réalisées par les acteurs en matière de gestion
- Des audits périodiques et inopinés sur la gestion des systèmes.

II - TRAVAUX EN COMMISSIONS

Au terme de ces présentations, et des nombreuses questions d'éclaircissement formulées par l'atelier, il a été donné lecture des termes de référence des commissions, et procédé à la constitution des 6 commissions constituant les 6 collèges d'intervenants du secteur comme suit :

- Commission n° 1 : Comité Interministériel de l'Eau et de l'Assainissement, constitué des représentants de l'Etat
- Commission n° 2 : Comité des partenaires au développement
- Commission n° 3 : Comité des ONG du secteur
- Commission n° 4 : Comité des Bureaux d'Etudes du secteur
- Commission n° 5 : Comité des usagers du secteur
- Commission n° 6 : Comité des représentants du secteur privé travaillant dans le secteur

Les travaux des commissions ainsi constituées ont porté sur :

- a. Le rappel des recommandations de la réunion sectorielle et du mécanisme de suivi
- b. La formulation des attentes par rapport au mécanisme de suivi et à sa mise en œuvre (Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement puis Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement)
- c. Quel rôle, quel positionnement dans le processus?
- d. Quelle représentativité dans la Commission Nationale de l'Eau et l'Assainissement?

- e. Quelle participation dans le mécanisme? Comment je souhaite être associé?
- f. Formulation des attentes d'intervention du mécanisme de suivi
- g. Quelles sont mes préoccupations les plus importantes?
- h. Quelles sont les actions prioritaires à mener?
 - identification des 10 actions prioritaires à mener par le mécanisme de suivi
 - définition d'un ordre de priorité pour ces actions
- i. Adhésion de partenaires à la réflexion sur des thématiques particulières (dans l'objectif de constituer les commissions thématiques correspondantes et une ébauche de l'agenda de travail du Comité Transitoire)
- j. Observations sur modèle de contrat de délégation de gestion et sur le cadre juridique et institutionnel des Unités de Gestion des Eaux
- k. Rédaction du rapport de commission

2.1 Commission n° 1 : Comité Interministériel de l'Eau et de l'Assainissement, constitué des représentants de l'Etat

Le Comité interministériel de l'Eau et de l'Assainissement était constitué de 55 représentants de l'Etat conformément à la liste nominative jointe en annexe.

Les travaux de la Commission n°1 ont porté sur :

La mise en œuvre des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement

Au terme du bilan des actions réalisées depuis la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement, la commission recommande :

- Une fédération des textes législatifs du secteur ;
- Une intégration des volets Eau-Assainissement dès la formulation des projets ;
- Le respect des normes en vigueur pour la réalisation des ouvrages hydrauliques ;
- l'obligation d'impliquer de façon systématique les services techniques du MH/E/LCD dans le contrôle des travaux ;
- La mise en place par les partenaires d'un appui au financement de la collecte des données et de la gestion des ressources en eau par les usagers ;

La formulation des attentes par rapport au mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement

La commission n°1 propose l'intégration d'autres ministères ou institutions dans le Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement.

Elle a proposé une durée de 12 mois pour les travaux du C.T.E.A.

Des actions et des activités ont été proposées au titre :

- De la gestion des ouvrages
- Du renforcement des capacités
- De l'Hygiène et de l'Assainissement
- De l'Hydraulique Pastorale
- De la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE°)
- De la Réhabilitation/Réalisation des ouvrages
- De l'Evaluation des Ressources en Eau
- De la Mobilisation des Eaux de Surface
- De l'harmonisation des Méthodes d'Approche des Partenaires

Enfin, les participants ont noté pour ce qui concerne le modèle de contrat de délégation de service public de l'eau:

- La non adaptation du document pour des populations analphabètes
- La non spécialisation du contrat.

2.2 Commission n° 2 : Comité des partenaires au développement

Ont participé aux travaux de la Commission 15 représentants des partenaires au développement conformément à la liste jointe en annexe.

Les travaux de la Commission n°2 ont porté sur :

La représentation des partenaires au développement au Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement :

La Commission n°2 a désigné le 2^{ème} rapporteur du C.T.E.A., ainsi que les suppléants aux titulaires.

Au titre du mandat alloué au Chef de file des partenaires au développement, la Commission a mandaté le Chef de file des partenaires au développement pour être l'interlocuteur privilégié des partenaires au développement auprès du gouvernement du Niger et des autres acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Les participants ont ensuite confirmé leur engagement de devoir individuel d'information.

La Commission a ensuite formulé ses préoccupations comme suit:

- accompagner le Niger pour une meilleure efficacité de l'aide au développement
- capitaliser les acquis et les réalisations du secteur
- devoir d'information réciproque,

Les attentes par rapport au mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement :

Au titre des ses attentes par rapport au mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement, le Comité des partenaires au développement formule les recommandations suivantes:

- le rôle fédérateur et de coordination de l'Etat, et principalement du ministère en charge de l'hydraulique,
- l'obligation de parité entre l'Etat et les autres acteurs du secteur dans la composition de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement et de ses représentations régionales et sous-régionales. A ce titre, leur représentation n'étant effective qu'au niveau national, ils formulent leur souhait de représentation, au niveau régional et sous régional, au travers des projets et programmes de développement,
- le devoir de capitalisation des acquis du secteur,
- la concrétisation des interventions d'appui à la structuration du secteur par une avancée et une mise à jour permanente de la réglementation du secteur,
- la prise en compte des dispositions de la loi de décentralisation dans la composition et le fonctionnement de la future Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
- la nécessité d'établir un dialogue autour de la conception et de la mise œuvre des projets et programmes, avec une volonté affichée de mise en cohérence du rôle des acteurs et des modalités d'intervention auprès des populations.

Les actions prioritaires à mener par le mécanisme de suivi :

Au regard des actions prioritaires à conduire par le mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement, la Commission n°2 a souligné son obligation morale de ne pas interférer dans la hiérarchisation des décisions que pourrait prendre le gouvernement du Niger en accord avec les autres acteurs du secteur pour l'atteinte des objectifs de développement qu'ils se sont conjointement fixés.

Elle a formulé les actions à engager en priorité par le Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement au titre :

- de l'Hygiène et de l'Assainissement :
- de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau :
- de l'Hydraulique pastorale :
- de la Réglementation du secteur :
- de la Maîtrise d'ouvrage :
- de la Gestion des ouvrages :
- des Bases de données :
- du Financement du secteur :

Enfin, la Commission n°2 s'est engagée à capitaliser, au titre de ses prochaines séances, les observations de ses membres relatives à la proposition de cadre juridique et institutionnel relatif aux Unités de Gestion des Eaux, et du

modèle de contrat de délégation du service public de l'eau potable, et de les communiquer au Président du Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement pour prise en compte.

Le Comité des Partenaires au Développement a conclu en incitant tous les acteurs du secteur à poursuivre leur effort de concertation dans une perspective commune de renforcement de la cohérence de leur rôle et de leurs modalités d'intervention auprès des populations nigériennes.

2.3 Commission n° 3 : Comité des ONG du secteur

La Commission n°3 a regroupé 32 participants représentant 30 structures conformément à la liste nominative des participants jointe en annexe.

Les travaux de la Commission n°3 ont porté sur :

La désignation des représentants des ONG au C.T.E.A. et de leurs suppléants.

La Commission n°3 a également procédé à la désignation de points focaux au niveau des régions pour faciliter l'information des différents participants et intervenants ONG dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

Les recommandations de la réunion sectorielle de mai 2001

La commission n°3 a rappelé :

- la responsabilité de l'Etat quant à la satisfaction des besoins en eau des populations.
- L'importance sociale de l'eau
- le rôle important des ONG dans la prise de conscience au niveau local et national en matière de développement et économique et social

Le mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle de mai 2001

Les observations générales formulées par la Commission n°3 par rapport à la proposition de composition du CTEA concernent :

- la sous représentation des ONG,
- l'absence du Ministère des finances à travers la DDRL (tutelle des ONG) : aspects financements, planification au niveau local et suivi de l'action des ONG
- l'absence du Ministère du Développement Communautaire
- la représentation du Cabinet du Premier Ministre: est-elle assurée par le Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ?

La Commission n°3 a réaffirmé le rôle des ONG dans le processus :

- Information, sensibilisation et mobilisation sociale ;
- Renforcement des capacités locales ;
- Intermédiation entre le sommet (Etat, Partenaires financiers, CTEA, CNEA, ...) et la base (communautés villageoises, usagers,) ;
- Lobbying aux cotés de l'Etat dans la mobilisation des ressources financières et la sensibilisation des partenaires au plan national et international ;

La Commission a insisté sur le positionnement des ONG en tant que partenaires à part , ce qui implique leur participation dans la définition des politiques nationales, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions entreprises dans le domaines de l'eau et de l'assainissement

La Commission n°3 a ensuite formulé ses attentes quant au mécanisme de suivi comme suit :

- La réalisation d'un état des lieux pays sur les secteurs Eau et Assainissement
- Le transfert de la maîtrise d'ouvrage des actions aux populations
- La mise en place d'un fonds national de financement du secteur
- L'adaptation des approches et méthodes et non leur uniformisation
- L'implication des ONG dans l'élaboration et la diffusion des textes réglementaires du secteur
- L'intensification de la mobilisation des eaux de surface
- L'élaboration des plans d'assainissement des quartiers urbains
- La prise en compte des aspects de pollution de l'eau dans les projets
- La révision de la stratégie du secteur eau et assainissement vers l'intercommunalité

- La mise en place de synergies entre ce l'Etat et les ONG (contributions)
- L'engagement d'actions de lobbying
- La prise en compte des dimensions environnement, aménagement du territoire, culture, paix et gestion des conflits dans le secteur ;
- La sécurisation de l'alimentation en eau des centres urbains (Niamey, Zinder, ...)
- La mise en place au plan national d'un système de péréquation du prix de l'eau ;
- La valorisation des expériences
- Une meilleure utilisation des compétences disponibles au sein des ONG

La Commission a enfin formulé les recommandations suivantes :

- Mettre en place une concertation entre ONG du secteur
- Garantir l'autonomie et l'indépendance du fonctionnement du CTEA et plus tard de la CNEA
- Limiter la durée de vie du CTEA à 1 à 2 ans maximum
- Garantir la mise en œuvre par l'Etat des recommandations des différentes rencontres.

2.4 Commission n° 4 : Comité des Bureaux d'Etudes du secteur

La commission n°4 a regroupé 15 représentants de 13 bureaux d'études nationaux et internationaux du secteur.

Les travaux de la commission n°4 se sont organisés autour de :

L'élection des représentants au Comité transitoire de l'eau et de l'assainissement

Ont été élus au suffrage le représentant titulaire des bureaux d'études et son suppléant.

La formulation et priorisation des attentes par rapport au mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement

Les recommandations suivantes ont été formulées:

- La limitation de la durée du Comité transitoire de l'eau et de l'assainissement à un an
- L'accentuation de la formation de tous les acteurs du secteur
- La mise en place d'un cadre de concertation et de promotion des intérêts des bureaux d'études.
- L'élaboration des normes nationales sur la potabilité des eaux et la mise en application immédiate des textes sur l'eau
- La désignation du Ministère en charge de l'hydraulique comme chef de file du secteur et la mise en place d'une structure de coordination.
- La création d'un cadre de concertation sur l'hydraulique pastorale
- La valorisation des données collectées à travers les études et projets réalisés
- La prise en compte dans le montage des nouveaux projets des ressources financières nécessaires à la collecte et au traitement des données dans la zone d'intervention
- La poursuite de la dissémination de la loi sur le régime de l'eau et des textes d'application
- La promotion des techniques innovantes et novatrices.
- Un partage clair des responsabilités et une meilleure définition des rôles des acteurs et du mécanisme de contrôle.
- L'accroissement des efforts pour la mobilisation des ressources financières
- La nécessité de disposer d'une banque de requêtes contenant des dossiers cohérents et bancables.
- La garantie de la pérennité du fonctionnement des ouvrages et la continuité du service de l'eau.

Le modèle de contrat de délégation de service et le cadre institutionnel des Unités de Gestion de l'Eau

La commission recommande

- au PSE de faire procéder à une relecture du document en rapport aux textes en vigueur
- d'inscrire l'adoption du cadre institutionnel sur les Unités de Gestion de l'Eau parmi les objectifs immédiats du CTEA.

2.5 Commission n° 5 : Comité des usagers du secteur

La Commission n°5 a regroupé usagers du secteur en provenance des 8 régions du Niger, conformément à la liste nominative jointe en annexe.

La Commission n°5 a examiné les points suivants :

Election des représentants au C.T.E.A.

Avant de procéder à l'élection de ses représentants au C.T.E.A., la commission n°5 a noté :

- 1) l'absence au sein du groupe d'une catégorie des usagers à savoir, les représentants des femmes, des jeunes, des consommateurs, des droits de l'homme, des chefs traditionnels etc. ;
- 2) l'utilisation des trois langues (haoussa, zarma, français) dans le cadre du débat.

Mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement

Après lecture et commentaire des recommandations de la réunion sectorielle, la commission n°5 a formulé les attentes prioritaires suivantes :

- 1) Mise en œuvre de programmes d'IEC;
- 2) Mise en place des AUE et UGE et des fédérations ;
- 3) Mise en place d'une procédure d'agrément des statuts et règlements intérieurs et application de ces textes;
- 4) Mise en œuvre de programme de réhabilitation et de réalisation des nouveaux points d'eau ;
- 5) Examen des voies et moyens pour la diminution du prix de l'eau (taxes, coûts des matériels etc.) ;
- 6) Financement de la coordination des groupes des usagers.
- 7) Suivi et contrôle par le service de l'hydraulique et restitution des résultats des suivis ;
- 8) Appui de l'état pour l'application des textes sur le régime de l'eau ;
- 9) Apport préalable des usagers sur les aspects financiers, matériels et physiques de la réalisation des ouvrages.

En complément des propositions de thématiques, le groupe des usagers a proposé l'ajout de la thématique hydraulique agricole.

Des attentes particulières ont ensuite été formulées par la Commission n°5 sur les points suivants :

- Hydraulique pastorale
- Rôle et positionnement des acteurs
- Hydraulique agricole

Modèle de contrat de délégation du service public de l'eau :

La commission n°5 a suggéré que le contrat de délégation soit examiné ultérieurement et que les observations parviennent au Ministère chargé de l'Hydraulique dans les meilleurs délais à travers les directions régionales.

2.6 Commission n° 6 : Comité des représentants du secteur privé travaillant dans le secteur

La commission N° 6 a réuni 15 représentants des entreprises privées travaillant dans le secteur conformément à la liste jointe en annexe.

Le comité a traité les points ci- après :

Désignation du représentant au sein du Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement :

Le représentant titulaire et son suppléant ont été élus parmi les 4 candidatures présentées.

Mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle :

Après rappel des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement, la commission n°6 a formulé des recommandations sur les différents thèmes suivants:

- Hygiène et Assainissement
- Gestion intégrée des Ressources en Eau (approche bassin versant)
- Hydraulique pastorale
- Réglementation du secteur
- Le rôle et positionnement des acteurs

- Techniques adaptées/Techniques nouvelles
- Gestion des ouvrages
- Financement du secteur
- Bases de données
- Renforcement des capacités

Contrat de délégation du service public de l'eau potable (mini AEP)

Des amendements de forme ont été formulés et ont porté sur la séparation du modèle en plusieurs contrats, en tenant compte des différents types de gestion.

Il a en outre été proposé d'introduire la sous composante assainissement dans toutes les parties du contrat.

III- RESULTATS - RECOMMANDATIONS

113.A l'issue des travaux, la Réunion de Concertation entre les intervenants du secteur de l'Eau et l'Assainissement a enregistré les résultats ci-après :

- La situation de l'alimentation en eau deux ans après la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement est connue de tous les acteurs du secteur,
- Le mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement est approprié par les acteurs du secteur,
- le Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement est fonctionnel, les acteurs du secteur ayant désigné leurs représentants au Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement,
- Les attentes prioritaires des acteurs du secteur par rapport au mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement sont connues,
- Les acteurs du secteur disposent d'une information sur les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et connaissent les résultats de l'expérimentation en cours sur le Liptako-Gourma.
- La réflexion sur la mise en place d'un modèle de contrat de délégation de gestion du service public de l'eau est initiée.

114.Au titre particulier des actions à mener par le Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement puis la Commission Nationales de l'Eau et de l'Assainissement, la réunion de concertation à retenu les actions prioritaires suivantes :

Au titre de la Maîtrise d'ouvrage :

- Au terme de la capitalisation des acquis, clarifier le rôle et le positionnement des acteurs dans un contexte de transfert progressif de la maîtrise d'ouvrage aux populations, et dans la perspective de mise en œuvre de la décentralisation.

Au titre du renforcement des capacités des acteurs :

- Un renforcement généralisé de la capacité des acteurs du secteur, au terme de la clarification de leur rôle et de leur positionnement, en veillant plus particulièrement à l'émergence, la professionnalisation et la viabilité économique du secteur privé.

Au titre de la Gestion des ouvrages :

- Mise en place d'un mécanisme pérenne pour une prise en charge effective de la maintenance et de l'entretien des ouvrages par les populations.

Au titre des Bases de données :

- Mise en cohérence et actualisation des bases de données constituant l'outil IRH SIGNER, et définition des modalités de la pérennisation de cet outil.

Au titre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau :

- Sensibiliser les acteurs du secteur à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, à ses modalités de concept et de mise en œuvre, en capitalisant et développant les expériences dans un souci de préservation des différents usages de l'eau et de cohérence avec les stratégies sous sectorielles existantes.

Au titre de l'Hydraulique pastorale :

- Accélérer le processus d'adoption d'une stratégie d'intervention Hydraulique en zone Pastorale en liaison avec le Secrétariat Permanent du Code Rural et le Ministère des Ressources Animales: modalités de l'approche en zone pastorale; choix des techniques de mobilisation des eaux et du maillage d'ouvrage; pérennisation et gestion des ouvrages hydrauliques

Au titre de l'Hygiène et de l'Assainissement :

- Poursuivre l'élaboration et la mise à jour de la stratégie nationale en matière d'hygiène et d'assainissement, qui précisera l'ancrage institutionnel de ce secteur, avec la prise en compte de la nécessaire conservation de l'hygiène de l'eau dans la chaîne d'approvisionnement et des modalités de mesure et de suivi-évaluation de la qualité de l'eau, en priorité au niveau des équipements publics.

Au titre de la Réglementation du secteur :

- Mise en place d'un mécanisme de valorisation des appuis institutionnels par la validation au fur et à mesure de textes d'application, et le suivi de leur réelle application, au terme d'une nécessaire information des différents acteurs pour la connaissance et l'application de la réglementation.
- Mise en cohérence du cadre législatif et réglementaire, d'une part en prenant en compte le niveau local, et d'autre part sa mise en cohérence avec les niveaux régional et international

Au titre du financement du secteur :

- Contribuer à la mobilisation des ressources financières nécessaires à une augmentation du taux de réalisation du Programme Hydraulique National, en veillant à la mise en œuvre d'ouvrages hydrauliques dont la conception autorise un accès équitable pour tous à une eau potable au meilleur possible, y compris par la mobilisation des financements privés.

115. La réunion de concertation enfin formulé les recommandations suivantes :

- a. Une représentation équitable des femmes au sein de la Commission Nationale pour l'Eau et l'Assainissement
- b. A l'endroit des autorités compétentes de prendre toutes les dispositions utiles pour le démarrage sans délai des travaux du Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement, avec pour objectif la mise en place de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement dans un délai maximum de 12 mois.
- c. A l'endroit des autorités et des partenaires au développement d'accroître leurs efforts en faveur du secteur de l'eau et de l'assainissement.
- d. Au Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement et à la future Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement de prendre en compte tous les usages de l'eau dans la perspective d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

IV- ENGAGEMENT DU C.T.E.A.

116. Le Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement s'engage, à l'issue de la réunion de concertation entre les intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement, à démarrer ses travaux dès le 19 mai 2003, et à respecter le délai de 12 mois à lui alloué pour la mise en place de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement.

V- COMPOSITION DU C.T.E.A.

La composition du Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement, telle qu'elle résulte de l'Arrêté n° 108/PM en date du 09 octobre 2002, et de la Réunion de Concertation entre les intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement qui s'est tenue à Niamey du 14 au 16 mai 2003 est :

Membres du C.T.E.A.	TITULAIRE	SUPPLEANT
Président	M. Adamou NAMATA, Ministre de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification	
Représentants de l'Etat	M. Abary MAI MOUSSA, Ministre du Développement Agricole,	
	M. Maman Bachir YAHAYA, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Domaine Foncier Public,	
	M. Mamadou SOURGHIA, Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre les Endémies,	
	M. Hassane SALEY, Secrétaire Exécutif du CNEDD , représentant du Cabinet du Premier Ministre	Mme MANOU Aï, Conseillère au CNEDD
Partenaires au Développement	M. Peter BIELER, Chef du Bureau de Coopération Suisse	M. Steven A. URSINO, Représentant Résident du PNUD
ONG du secteur	M. Mamane Laminou TATA, ONG KARKARA	M. Jean Bosco BAZIE, ONG EAU VIVE
BUREAU D'ETUDES DU SECTEUR	M. Abdou HASSANE, BA - PHNS	M. Dogari Moumouni Oumarou, DOGARI Ingénierie
USAGERS DU SECTEUR	M. Abdou SAHABI , Représentant des usagers de Founkoye (Tahoua)	M. Shayabou MATO, représentant des usagers de Kantché (Zinder)
SECTEUR PRIVE	M. Koroney LIHIDA, SONEXIE	M. Charles HUNTONDI, TOUTHYDRO NIGER
1er Rapporteur	M. Bachir OUSSEINI, Conseiller Technique Hydraulique du Ministre	
2 ^{ème} Rapporteur	M. Yvan KEDAJ, Service de Coopération de l'Ambassade de France au Niger	M. Pierre DUCRET, Délégation de la Commission Européenne

VI- COMMUNIQUE FINAL

Les 14, 15 et 16 mai 2003, s'est tenue au Palais des Congrès de Niamey, la **Réunion de concertation entre les intervenants du secteur l'Eau et l'Assainissement**, organisée par le Gouvernement de la République du Niger, sous le Haut Patronage de **Son Excellence Monsieur Hama AMADOU, Premier Ministre, Chef du Gouvernement**.

Ont pris part aux travaux plus de 200 participants représentant l'Etat, les partenaires au développement, le secteur privé, les ONG et Associations, les bureaux d'études et les usagers du secteur de l'eau et de l'assainissement (la liste nominative des participants est jointe en annexe).

L'objectif assigné à la réunion est d'activer le mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement, en vue d'améliorer le cadre de travail de tous les intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Dans son discours d'ouverture, **SEM le Premier Ministre** a d'abord remercié les participants pour leur présence effective à la réunion de concertation entre les différents intervenants du secteur de l'Eau et de l'Assainissement au Niger, et a souligné toute l'importance que le **Président de la République, Son Excellence MAMADOU TANDJA**, accorde à cette rencontre.

Il a par la suite témoigné toute la gratitude de son Gouvernement aux partenaires au développement qui accompagnent le Niger dans son combat contre la pauvreté et pour le développement socio-économique du pays.

En cette année internationale de l'eau douce, le premier Ministre a indiqué que le Niger, à l'instar de la communauté internationale, entend imprimer une marque particulière à cette année, pour sensibiliser davantage l'opinion nationale et internationale sur les enjeux qui entourent la gestion de l'eau.

Enfin, il a formulé les espoirs que le Gouvernement fonde en cette concertation qui vise à parachever le vaste chantier des réformes engagées par le Niger dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, dont entre autres, l'activation du mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement, le Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement, dont la constitution contribuera à préciser les modalités pratiques de la mise en place de la future Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement .

Dans son allocution de bienvenue Monsieur **Adamou NAMATA**, Ministre de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, a défini les contours de cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre de sa lettre de mission, et des directives données par le **Président de la République**, pour faire de l'eau un véritable levier du développement socio-économique du Niger. Ainsi, a-t-il précisé, une meilleure mise en valeur du potentiel hydraulique du Niger, par une mobilisation accrue des eaux souterraines et de surface, contribuera à l'amélioration de la desserte en eau potable des populations et à la relance de la production rurale.

Il a indiqué que la volonté de la communauté internationale de placer l'eau au centre de ses préoccupations, s'est traduite au plan national par une augmentation significative des financements en faveur du Niger pour la mise en œuvre de son Programme Hydraulique National, et dont les actions permettront d'améliorer, de manière substantielle, le taux de couverture des besoins en eau des populations, qui s'établit aujourd'hui à environ 52%.

Au plan régional et sous régional, a-t-il mentionné, des actions de concertation seront aussi menées pour accélérer la mise en œuvre du programme d'inversion des tendances de dégradation des bassins du fleuve Niger et du Lac Tchad, en rapport avec l'Autorité du Bassin du Niger et la Commission du Bassin du Lac Tchad.

Auparavant, Monsieur **Peter BIELER**, Chef du bureau de coopération de l'ambassade de Suisse au Niger, chef de file des bailleurs de fonds pour l'eau et l'assainissement, a pris la parole, au nom des partenaires bilatéraux et multilatéraux du Niger, pour souligner la nécessité de maximiser l'efficacité et l'efficience de l'aide au développement en vue de mieux répondre aux attentes des populations nigériennes.

Il a indiqué que, dans la perspective de la mise en oeuvre des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement, les partenaires au développement ont initié un cadre de concertation interne dans un souci d'améliorer la cohérence de leurs interventions avec les objectifs du Gouvernement du Niger, dans le respect des objectifs du Millénaire pour le Développement.

Il a enfin réaffirmé la volonté des partenaires au développement de soutenir le processus de concertation engagé, devant aboutir à une gestion intégrée, équitable et concertée de la ressource en eau, et à la mise en place de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement.

Après la cérémonie d'ouverture, un Bureau de Séance a été mis en place constitué comme suit:

Président : **Monsieur Adamou NAMATA**, Ministre de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification

Vice-présidents : **Monsieur Peter BIELER**, Chef du Bureau de Coopération de l'Ambassade Suisse au Niger, Chef de file des Partenaires au Développement pour l'Eau et l'Assainissement
Monsieur Laoualy ADA, Représentant le Représentant Résident du PNUD au Niger
Monsieur Christophe BESACIER, Représentant l'Ambassadeur de France au Niger

Rapporteurs : **Monsieur Ousseini SALIFOU**, Secrétaire Général du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
Monsieur Azara MALAM SULLY, Directeur des Etudes et de la Programmation du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
Monsieur Yvan KEDAJ, Conseiller Technique du Secrétaire Général du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification

Facilitateur : **Monsieur Abdou HASSANE**, Administrateur du Bureau d'Appui aux Programmes Hydrauliques au Niger et dans la Sous Région (BA – PHNS)

Après amendement de l'agenda de la réunion, les travaux, en séance plénière, se sont penchés sur:

- le cadre juridique et institutionnel du secteur et le mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement ;
- l'analyse de la situation actuelle de l'alimentation en eau potable, deux ans après la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement ;
- la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) : Proposition du cadre juridique et institutionnel relatif aux Unités de Gestion des Eaux (UGE) ;
- la délégation du service public de l'eau : orientations pour un modèle de contrat (approche du PSE) .

A l'issue de ces présentations, les participants ont engagé des débats fructueux qui ont permis de mieux clarifier leur perception de l'eau, et d'établir les bases des travaux en commissions, en élargissant leurs connaissances en ce qui concerne les différents aspects de la gestion durable de l'eau.

Au terme de la première journée des travaux en séance plénière, les participants se sont scindés en six commissions, comme suit :

Commission n°1 : Comité Interministériel de l'Eau et de l'Assainissement, constitué des représentants de l'Etat

Commission n° 2 : Comité des Partenaires au Développement

Commission n° 3 : Comité des ONG du secteur

Commission n° 4 : Comité des Bureaux d'Etudes du secteur

Commission n° 5 : Comité des usagers du secteur

Commission n° 6 : Comité des entreprises privées du secteur

Les travaux de ces commissions ont porté sur :

- la désignation des représentants des différents acteurs du secteur au titre du Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement ;
- la formulation des attentes par rapport au mécanisme de suivi et à sa mise en œuvre, notamment le Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement et la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement ; l'identification de dix actions prioritaires à mener par le mécanisme de suivi, ainsi que la définition d'un ordre de priorité pour ces actions ;
- la répartition des rôles des acteurs pour la mise en œuvre des actions prioritaires retenues ;
- les observations sur le modèle de contrat de délégation de gestion, ainsi que sur la proposition de cadre juridique et institutionnel des Unités de Gestion des Eaux ;

A l'issue des travaux en commissions, les Comités ont désigné leurs représentants au titre du Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement, et ont formulé leurs attentes par rapport au mécanisme de suivi et à sa mise en œuvre. En outre, ils ont proposé des actions prioritaires pertinentes à inscrire à l'agenda du Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement, et ont fait plusieurs recommandations et motions de remerciement.

La Réunion



**REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION**

**REUNION DE CONCERTATION ENTRE LES INTERVENANTS
DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Niamey, 14 – 16 mai 2003

RAPPORT GENERAL

ANNEXE 1

RAPPORT COMMISSION N° 1

COMITE INTERMINISTERIEL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Présidence : SEM ADAMOU NAMATA Ministre de l'Hydraulique de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification

Rapporteur : M. BOUBE IBRAHIMA, Inspecteur Général des Services au MH/E/LCD

Animateur : M. OUSSEINI BACHIR, Conseiller Technique en Hydraulique au MH/E/LCD

Mai 2003

La Commission N° 1 : Comité interministériel de l'Eau et de l'Assainissement constitué des représentants de l'Etat s'est réunie le 15 juin 2003 au Palais des Congrès.

Les travaux se sont déroulés sous la Présidence de son **SEM ADAMOU NAMATA**, Ministre de l'Hydraulique de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification avec comme facilitateur M. OUSSEINI BACHIR CT/H/MHE/LCD et comme rapporteur M. BOUBE IBRAHIMA IGS/MH/E/LCD.

La liste des participants est jointe en annexe.

Au cours de ses travaux la commission a examiné les points suivants :

- I. Rappel des recommandations de la réunion sectorielle et du mécanisme de suivi.
- II. Formulation des attentes par rapport au mécanisme de suivi et à sa mise en œuvre.
- III. Formulation des attentes d'intervention du mécanisme de suivi.
- IV. Identification des (10) actions prioritaires à mener par le mécanisme de suivi ainsi que la définition d'un ordre de priorité pour ces actions.
- V. Observations sur le modèle de contrat de délégation de gestion et sur le cadre juridique et institutionnel des Unités de Gestion des Eaux.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DE LA REUNION SECTORIELLE ET DU MECANISME DE SUIVI.

1^{ère} recommandation : La mise en œuvre de programmes et projets intégrés eau et assainissement

Après un large tour d'horizon les participants ont noté que l'intégration des programmes et projets eau et assainissement existe mais c'est l'ancrage institutionnel qui fait défaut surtout sur le volet assainissement qui est disloqué dans divers ministères et collectivités.

A cet effet :

- le manque d'unité des textes législatifs ;
- le manque d'un cadre institutionnel et une structure unique ;
- le manque d'un ancrage.

Sur ce point la commission recommande

- 1°) Une fédération des textes législatifs ;
- 2°) Une intégration des volets Eau-Assainissement dès la formulation des projets.

2^{ème} Recommandation : L'amélioration de la qualité et de la durabilité des ouvrages hydrauliques : utilisation de techniques appropriées, implication des bénéficiaires dans la gestion de leur ouvrage.

Sur ce point les participants ont évoqué notamment l'existence des normes pour l'exécution des ouvrages: la non-implication des services techniques du MH/E/LCD dès l'implantation des ouvrages.

Les participants ont noté que les normes existent pour l'exécution des ouvrages mais c'est surtout les moyens qui manquent aux services techniques du MHE pour contrôler les travaux.

Au cours des deux ans suivants la réunion sectorielle les actions suivantes ont été menées :

- popularisation des textes
- réunions de concertation avec les intervenants notamment les ONGs.

A l'issue des débats la commission a pris la recommandation suivante :

- Respecter les normes en vigueur
- Instituer l'obligation d'impliquer les services techniques du MH/E/LCD. La prise en charge du contrôle assuré pour ces services est à intégrer dans l'appel d'offres.

3^{ème} recommandation : L'élaboration de schémas directeurs d'assainissement des centres urbains :

Cette recommandation n'a enregistré aucune évolution durant les (2) années consécutives à la réunion sectorielle ; les projets y relatifs sont en attente.

Les participants ont noté la nécessité de telle actions mais ont réitéré comme ci-dessus la nécessité d'un ancrage institutionnel.

4^{ème} recommandation : La mise en place d'un processus de consultation pour le choix des investissements prioritaires à réaliser

Le processus est enclenché à travers le partenariat Etat-Bailleurs de Fonds.

5^{ème} recommandation : La poursuite de l'élaboration et la validation des modèles mathématiques des aquifères stratégiques du pays.

Le modèle mathématique est finalisé pour le Goulbi Maradi ; pour la nappe des Grès d'Agadez il s'agit d'une collecte des données qui est en cours.

Les participants ont noté les difficultés de la collecte des données sur les ressources en eau partagées.

6^{ème} Recommandation : L'établissement d'un cadre de partenariat entre les utilisateurs de la base des données et l'Etat

Il y a un début d'exécution. Des termes de référence ont été élaborés et transmis aux partenaires.

7^{ème} recommandation : Le financement de la collecte des données et de la gestion des ressources en eau par les usagers (secteur concédé).

La DRE a engagé une étude à cet effet financée dans le cadre du Projet Sectoriel Eau. Un atelier s'est tenu où le principe de la mise en place d'un fonds national de collecte des données sur les Ressources en Eau n'a pas été retenu.

Les participants ont proposé les ressources suivantes :

- intégrer dans les projets une composante "Appui institutionnel" où le financement de la collecte des données sera prépondérant
- l'élaboration des fiches d'opération par les services d'Arrondissement de l'Hydraulique pour la prise en charge de la collecte de données
- la mise en place d'une taxe sur le m³ d'eau sans en modifier le prix actuel.

Eu égard aux difficultés rencontrées, les participants ont recommandé à l'endroit des partenaires un appui nécessaire pour atteindre les objectifs visés.

FORMULATION DES ATTENTES PAR RAPPORT AU MECANISME DE SUIVI ET A SA MISE EN ŒUVRE.

L'Arrêté N° 108/PM du 09 octobre 2002 portant création, attribution, composition et fonctionnement du Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement est à amender en vue d'impliquer d'autres ministères ou institutions : MHE, MRA, MEQ, CNEDD etc.

Les participants ont évoqué la durée du CTEA eu égard à ses attributions. Une durée de 12 mois est proposée.

D'autres questions ont été évoquées notamment l'organigramme de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) au niveau national et régional qui aura un rôle exécutif.

FORMULATION DES ATTENTES D'INTERVENTION DU MECANISME DE SUIVI

Après des échanges fructueux la commission a retenu les actions et les activités suivantes

ACTIONS	ACTIVITES
Gestion des ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> - diagnostic du dispositif actuel - mesures incitatives pour amener le secteur privé à s'intéresser à cette gestion - processus de décentralisation - allocation des ressources aux collectivités
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les actions de formation - Appui institutionnel - Popularisation des textes juridiques
Hygiène et Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - subdiviser le secteur - identifier (1) structure de rattachement : l'ancrage institutionnel et juridique
Hydraulique Pastorale	<ul style="list-style-type: none"> - capitaliser les expériences (séminaires de Diffa et Tahoua) - élaborer un code pastoral
Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE°)	<ul style="list-style-type: none"> - actualisation de la base des données (inventaires, pérennisation de l'outil SIGNER) - mise en place des Unités de Gestion des Eaux (UGE)
Réhabilitation/Réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - création des nouveaux points d'eau - réhabiliter des points d'eau existants - techniques adoptées, techniques nouvelles
Evaluation des Ressources en Eau	<ul style="list-style-type: none"> - estimation quantitative des ressources en eau - estimation qualitative des ressources en eau - établir un modèle de gestion des ressources en eau
Mobilisation des Eaux de Surface	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer un schéma de mise en valeur des eaux, de surface - réaliser des barrages ou des seuils
Harmonisation des Méthodes d'Approche des Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - suivi des ouvrages.

IV OBSERVATIONS SUR LE MODELE DE CONTRAT DE DELEGATION DE GESTION

Les participants ont noté au préalable les observations suivantes :

- document volumineux et pas adapté surtout pour des populations analphabètes
- spécialiser le contrat.

COMMISSION N° 1
Comité interministériel de l'Eau et de l'Assainissement

N°	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	REGION
1	ADAMOU NAMATA	MHE/LCD	NIAMEY
2	BOUBE IBRAHIMA	IGS/MHE/LCD	NIAMEY
3	SALIFOU OUSSEINI	SG/MHE/LCD	NIAMEY
4	BACHIR OUSSEINI	CTH/MHE/LCD	NIAMEY
5	OUMAROU MAGAGI	MF/DB	NIAMEY
6	SALOU YACOUBA	MI/D	NIAMEY
7	SANI IBRAHIM	MHE/LCD	NIAMEY
8	Mme ABSI FATOUMATA	MAE/C	NIAMEY
9	ABDOU SALIFOU	MAE/C	NIAMEY
10	AMADOU ALI SOW	MSP/LCE/DHP/ES	NIAMEY
11	MOUSSA ABDOU	MF/E//CCD/DPP	NIAMEY
12	HASSANE ADAMOU	MHE/LCD/DRE	NIAMEY
13	AMADOU ABDOU	PREFECTURE	DOSSO
14	ALESI MOUMOUNI	LANSPEX	NIAMEY
15	MALAM ISSOUFOU IBRAHIM	DIGOH/MHE/LCD	NIAMEY
16	SANI LABO	DIGOH/MHE/LCD	NIAMEY
17	NA ANDI MAMANE TAHIR	DFPP/MHE/LCD	NIAMEY
18	HAMIDOU ABDOULAZIZ	MFT/T/DEP	NIAMEY
19	DJIBO ABDOUL WABAB	MM/E DRGN	NIAMEY
20	KOUSSOU ALOU BORI	MHE/LCD	NIAMEY
21	HAROUNA O. BAYEROU	PREFECTURE	AGADEZ
22	ADAMOU DOULLA	DRH	DOSSO
23	ABDOULAYE OUMAROU	DAP/PNEDD	NIAMEY
24	IDE MAMANE KARBO	COMMUNAUTE URBAINE	NIAMEY
25	MAMANE ABDOU	DRH/CUN	NIAMEY
26	TAHIROU MAHAMADOU	DDH	ZINDER
27	MAHAMAN LAOUAN HABOU	DRH	DIFFA
28	MAHAMANE MALAM SOULEY	DTNAEP/MHE/LCD	NIAMEY
29	ABDEL KADER DADO	DRE/MHE/LCD	NIAMEY
30	ABDOULAZIZ DAN KARAMI	PREFECTURE	ZINDER
31	MINDAOU FALKE	DRH	AGADEZ
32	IDRISSA MAMOUDOU	DRH	TAHAOUA
33	OUSSEINI ABDOULAYE	MJ/IPJ	NIAMEY
34	ISSA ADA	DE/MHE/LCD	NIAMEY

N°	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	REGION
35	ISSAKA IBRAHIM	MESSR/T	NIAMEY
36	CHAIBOU GOURMANTCHE	MC/DEP	NIAMEY
37	YAMBEYE IBRAHIM	MT/DEP	NIAMEY
38	TOURAOUA Y. IBRAHIM	MRA/DPA	NIAMEY
39	KANTA IBRAHIM	DRH	TILLABERY
40	BARBIZO ABOUBACAR	DRH	MARADI
41	OUSMANE ABDOU	IS/MHE/LCD	NIAMEY
42	ELH. IBRAHIM AOUSSOUK	SGA	TAHOUA
43	SOULEY A. GALADIMA	CFTEA/MHE/LCD	NIAMEY
44	NANZOUL MOHAMED	MP/R/E/CCPP	NIAMEY
45	SALIFOU MADOU KELZOU	COOD.PROJET DANOIS	NIAMEY
46	MAHAMAN LAMINOU AMANI	SGA	MARADI
47	NAYOUSSA NASSIROU	SGA	DIFFA
48	HASSANE SALEY	SE/CNEDD	NIAMEY
49	JAZY SOULEYMANE	CFTEA/MHE/LCD	NIAMEY
50	Mme IBRAHIM BIBATA	DFEP/MC/S	NIAMEY
51	Mme MANOU AÏ	SE/CNEDD	NIAMEY
52	AZARA MALAM SULLY	DEP/MHE/LCD	NIAMEY
53	Mme MAIGUIZO RAKIATOU	MEB/A	NIAMEY
54	ABDOURAHAMANE TARI BAKO	DEP/MEH/AT	NIAMEY
55	MOHAMED HALIL	SG/CFAMC	AGADEZ



**REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION**

**REUNION DE CONCERTATION ENTRE LES INTERVENANTS
DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Niamey, 14 – 16 mai 2003

RAPPORT GENERAL

ANNEXE 2

RAPPORT COMMISSION N°2

COMITE DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

Président : M. Peter BIELER, Chef du Bureau de Coopération de l'Ambassade Suisse

Vice-Président : M. Laoualy ADA, PNUD

Rapporteur : M. Yvan KEDAJ, Ambassade de France

Animateur : M. Pierre DUCRET, Délégation de la Commission Européenne

Mai 2003

Ont participé aux travaux de la Commission 15 représentants du Conseil de l'Entente, de la Commission mixte Niger – Nigéria, de l'ABN, du PNUD, de la Délégation de la Commission Européenne, de l'OMS, du Bureau de Coopération de l'Ambassade suisse au Niger, du bureau de coopération danoise, de l'Ambassade des Etats-Unis, de l'Ambassade de Belgique et de l'Ambassade de France au Niger.

Le bureau de séance a été installé comme suit :

Président : M. Peter BIELER, Chef du Bureau de Coopération de l'Ambassade Suisse;
Vice-Président : M. Laoualy ADA, PNUD ;
Rapporteur : M. Yvan KEDAJ, Ambassade de France ;
Facilitateur : M. Pierre DUCRET, Délégation de la Commission Européenne ;

Après un tour de table, la commission n°2 a décidé à l'unanimité des participants, de procéder à la désignation consensuelle du 2^{ème} rapporteur du Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement. Elle a en outre procédé à la désignation consensuelle des suppléants aux titulaires de sa représentation au comité transitoire comme suit :

Représentants au C.T.E.A.	TITULAIRE	SUPPLEANT
Membre	Le Chef du Bureau de Coopération Suisse	Le Représentant Résident du PNUD
2 ^{ème} Rapporteur	Ambassade de France au Niger	Délégation de la Commission Européenne

Les participants à la Commission n°2 ont débattu du mandat alloué au , le Chef de file des partenaires au développement. Ainsi, le Chef de file des partenaires au développement a été mandaté pour être l'interlocuteur privilégié des partenaires au développement auprès du gouvernement du Niger et des autres acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Les partenaires au développement ont ensuite confirmé leur engagement de devoir individuel d'information en ce qui concerne :

- Le partage et la capitalisation des expériences,
- La mise en œuvre nouveaux programmes
- La concertation autour de l'appui institutionnel apporté au gouvernement du Niger

Le Comité des partenaires au développement, articulé autour d'un cercle actif de prise de décisions (constitué des membres à connotation de bailleur de fonds) et d'un cercle consultatif d'appui à la mise en œuvre des décisions, a formulé ses préoccupations comme suit:

- accompagner le Niger pour une meilleure efficacité de l'aide au développement
- capitaliser les acquis et les réalisations du secteur
- devoir d'information réciproque,

Au titre des ses attentes par rapport au mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement, le Comité des partenaires au développement formule les recommandations suivantes:

- le rôle fédérateur et de coordination de l'Etat, et principalement du ministère en charge de l'hydraulique,
- l'obligation de parité entre l'Etat et les autres acteurs du secteur dans la composition de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement et de ses représentations régionales et sous-régionales. A ce titre, leur représentation n'étant effective qu'au niveau nationale, ils formulent leur souhait de représentation, au niveau régional et sous régional, au travers des projets et programmes de développement,
- le devoir de capitalisation des acquis du secteur,
- la concrétisation des interventions d'appui à la structuration du secteur par une avancée et une mise à jour permanente de la réglementation du secteur,
- la prise en compte des dispositions de la loi de décentralisation dans la composition et le fonctionnement de la future Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
- la nécessité d'établir un dialogue autour de la conception et de la mise œuvre des projets et programmes, avec une volonté affichée de mise en cohérence du rôle des acteurs et des modalités d'intervention auprès des populations.

Au regard des actions prioritaires à conduire par le mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement, le Comité des partenaires au développement a souligné son obligation morale de ne pas interférer dans la hiérarchisation des décisions que pourrait prendre le gouvernement du Niger en accord avec les autres acteurs du secteur pour l'atteinte des objectifs de développement qu'ils se sont conjointement fixés.

C'est pourquoi, le Comité des partenaires au développement a uniquement formulé les actions qu'il juge opportunes d'engager en priorité par le Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement comme suit :

Au titre de l'Hygiène et de l'Assainissement :

- Poursuivre l'élaboration et mise à jour de la stratégie nationale en matière d'hygiène et d'assainissement, avec la prise en compte de la nécessaire conservation de l'hygiène de l'eau dans la chaîne d'approvisionnement et des modalités de mesure et de suivi-évaluation de la qualité de l'eau, en priorité en milieu scolaire

Au titre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau :

- Sensibiliser les acteurs du secteur à la GIRE, à ses modalités de concept et de mise en œuvre, en capitalisant et développant les expériences dans un souci de préservation des différents usages de l'eau et de cohérence avec les stratégies sous-sectorielles existantes.

Au titre de l'Hydraulique pastorale :

- Accélérer le processus d'adoption d'une stratégie d'intervention Hydraulique en zone Pastorale en liaison avec le SP Code Rural et le MRA: modalités de l'approche en ZP; Choix des techniques de mobilisation des eaux et du maillage d'ouvrage; pérennisation et gestion des ouvrages hydrauliques

Au titre de la Réglementation du secteur :

- Mise en place d'un mécanisme de valorisation des appuis institutionnels par la validation au fur et à mesure de textes d'application, et le suivi de leur réelle application, au terme d'une nécessaire information des différents acteurs (futurs élus, cadres techniques, magistrats, gendarmerie, ...) pour la connaissance et l'application de la réglementation.

Au titre de la Maîtrise d'ouvrage :

- Au terme de la capitalisation des acquis, clarifier le rôle et le positionnement des acteurs dans un contexte de transfert progressif de la maîtrise d'ouvrage aux populations, et dans la perspective de mise en œuvre de la décentralisation.
- Mise en place systématique de mesures d'accompagnement des populations en amont et en aval des réalisations, et prise en compte du coût de ces mesures d'accompagnement dans l'estimation financière du coût des ouvrages.
- Contribuer à l'émergence, la professionnalisation et la viabilité économique du secteur privé

Au titre de la Gestion des ouvrages :

- Mise en place d'un mécanisme pérenne pour une prise en charge effective de la maintenance et de l'entretien des ouvrages par les populations.

Au titre des Bases de données :

- Mise en cohérence et actualisation des bases de données constituant l'outil IRH SIGNER, et définition des modalités de la pérennisation de cet outil.
- Augmenter la couverture en points de mesure de la ressource en eau du point de vue quantitatif et qualitatif dans l'objectif de l'amélioration des outils de connaissance et de gestion de la ressource en eau

Il a par ailleurs souhaité faire part aux participants à la réunion de concertation des autres actions dont il juge nécessaire une mise en réflexion en seconde priorité comme suit :

Au titre de des Bases de données :

- Tenant compte des insuffisances constatées notamment dans l'identification des équipements hydrauliques, des réflexions doivent être menées sur les modalités de l'intervention des services de l'Etat dans le suivi et le contrôle des travaux, et de la définition des missions de service public associées.

Au titre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau :

- Mise en place d'un outil de suivi-évaluation des besoins en eau, en prenant en compte la demande réelle en eau liée aux différents usages agricoles, domestiques, industriels et pastoraux de l'eau et à leur perspective d'évolution dans le temps.
- Favoriser: 1 - l'optimisation des points d'eau par une approche multi sectorielle des usages de l'eau produite. 2 - la synergie entre les programmes d'équipements hydraulique et d'électrification rurale, dans un objectif de créer ainsi un lien entre la dimension sociale et la dimension économique de l'eau; 3 - améliorer l'efficacité et la pertinence de l'investissement par un dimensionnement des sources d'énergie compatible avec des besoins multi sectoriels.

Au titre du Financement du secteur :

- Veiller à la prise en compte, dans le suivi de la réalisation du programme Hydraulique National, de tous les ouvrages hydrauliques réalisés, y compris pour ceux dont les financements ne transitent pas par le budget de l'Etat.
- Harmonisation des modalités et des niveaux de participation des populations au financement des ouvrages, en fonction du type d'ouvrage et des usages de l'eau

Au titre de la Réglementation du secteur :

- Mise en cohérence du cadre législatif et réglementaire, d'une part en prenant en compte le niveau local, et d'autre part sa mise en cohérence avec les niveaux régional et international

Enfin, au regard des observations relatives à la proposition de cadre juridique et institutionnel relatif aux Unités de Gestion des Eaux, et du modèle de contrat de délégation du service public de l'eau potable, le Comité des partenaires au développement indique sa difficulté de formuler des observations pertinentes compte tenu de la mise à disposition tardive de ces éléments, et propose une inscription sans délai de ces deux éléments dans l'agenda du Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement. Il s'engage à capitaliser, au titre de ses prochaines séances, les observations de ses membres y relatives, et de les communiquer au Président du Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement pour prise en compte.

Le Comité des Partenaires au Développement formule à nouveau ses félicitations au gouvernement du Niger pour la tenue de cette réunion de concertation, et incite tous les acteurs du secteur à poursuivre leur effort de concertation dans une perspective commune de renforcement de la cohérence de leur rôle et de leurs modalités d'intervention auprès des populations nigériennes.

Etabli à Niamey, le 15 mai 2003
Le rapporteur

COMMISSION N° 2
Comité des Partenaires au Développement

	NOM	REPRESENTANT
1	Mme Jennifer PETERSON	Ambassade des Etats Unis / USAID
2	Mme Aïssa OUAHIDO	PNUD
3	M. Pierre DUCRET	Délégation Commission Européenne
4	M. Peter BIELER	Bureau de Coopération Suisse
5	M. Willem BRASEM	Coopération Belge
6	M. Michel LAMBRECHTS	Ambassade de Belgique
7	M. Christophe BESACIER	Ambassade de France
8	M. Yvan KEDAJ	Coopération française
9	M. Atahirou KARBO	Bureau de coopération danoise
10	M. Mahamane TOURE	Autorité du Bassin du Niger
11	M. Bauduin PIRE	Délégation Commission Européenne
12	M. Ibrahim AOUBA	Conseil de l'Entente
13	M. Ousseini AMADOU	Commission mixte Niger Nigeria
14	M. Moussa BIZO	OMS
15	M. Laoualy ADA	PNUD



**REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION**

**REUNION DE CONCERTATION ENTRE LES INTERVENANTS
DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Niamey, 14 – 16 mai 2003

RAPPORT GENERAL

ANNEXE 3

RAPPORT COMMISSION N°3

COMITE DES ONG DU SECTEUR

Présidence : ONG KARKARA, M. Maman Laminou Tata

Vice-Présidence : ONG FEMJES, Mme Djingarey Haoua

Rapporteurs : EAU VIVE, Jean Bosco Bazié
CREPA NIGER, Sandao Issoufou

Animateur : M. Abou Kouré JACKOU , BEEEI/MH/E/LCD

Mai 2003

Les travaux de la commission n°3 ont débuté à 8h30 conformément aux TDR présentés la veille en travaux plénières avec comme facilitateur M. Abou Kouré Jackou du BEEI/MH/E/LCD.

Les points suivants ont été traités :

1. Mise en place du bureau de séance composé comme suit :
 - Présidence : ONG KARKARA (Maman Laminou Tata)
 - Vice présidence : ONG FEMJES (Mme Djingarey Haoua)
 - Rapporteurs : EAU VIVE (Jean Bosco Bazié) et CREPA NIGER (Sandao Issoufou)
2. Présentation des différents participants. La commission a enregistré 32 participants présents et représentant 28 structures (voir en annexe la liste des participants aux travaux de la commission)
3. Rappel des différentes phases du processus notamment la table ronde sur le secteur de l'eau et l'assainissement tenue à Niamey en mai 2001 et qui a abouti à 16 recommandations (voir liste des recommandations)
4. Lecture de l'arrêté du Premier Ministre portant création du CTEA (Comité Transitoire de l'Eau et l'Association) et de ses objectifs
5. Définition des procédures de choix des représentants du groupe ONG au sein du CTEA
Après échanges entre participants, il a été retenu le mode de désignation suivant : vote à bulletin secret à 2 tours pour désigner le titulaire et son suppléant.
6. Vérification du collège électoral : 1 voix par structure représentée ; 27 votants au total ont été recensés.
7. Lecture des différentes candidatures, déroulement et résultats des votes :
 - 10 candidatures enregistrées dont 3 ont par la suite désisté
 - Présentation des différents candidats, leur structure et la motivation de leur candidature
 - Mise en place d'un bureau de vote comprenant un président en la personne du facilitateur du groupe et 2 assesseurs
 - Les opérations de vote en 2 tours ont donné les résultats suivants :
 - *représentant titulaire : ONG KARKARA (M. Maman Laminou TATA)
 - *représentant : ONG EAU VIVE (M. Jean Bosco BAZIE)

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DE LA REUNION SECTORIELLE

Lecture des recommandations de la réunion sectorielle de mai 2001 ainsi qu'un rappel du mécanisme de suivi présenté le jour 1 en travaux de plénière.

QUELQUES NOTES PREALABLES

Le groupe rappelle la responsabilité de l'Etat quant à la satisfaction des besoins en eau des populations.

Le groupe rappelle le fait que l'eau est certes une ressource ayant une valeur économique mais que son importance humaine et sociale prime et rien ne doit exclure des Hommes de son accès ; pas même son coût.

Le groupe rappelle le rôle important que jouent les ONG dans la prise de conscience au niveau local et national en matière de développement et économique et social notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Par rapport au mécanisme de suivi et à sa mise en œuvre du CTEA et plus tard CNEA

- Quel rôle pour les ONG ?

*Information, Sensibilisation et mobilisation sociale

*Renforcement des capacités locales : maîtrise d'ouvrage locale (collectivités territoriales, communautés villageoises, ...) dans la gestion de l'eau et de l'assainissement, dans la promotion de la bonne gouvernance, ...

*Intermédiation entre le sommet (Etat, Partenaires financiers, CTEA, CNEA, ...) et la base (communautés villageoises, usagers,)

*Lobbying aux cotés de l'Etat dans la mobilisation des ressources financières et la sensibilisation des partenaires au plan national et international

- Quel positionnement des ONG dans le mécanisme ?

***Partenaires à part entière** : ce qui implique leur participation dans la définition des politiques nationales, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions entreprises dans le domaines de l'eau et de l'assainissement

FORMULATION DES ATTENTES D'INTERVENTION DU MECANISME DE SUIVI

- Faire le point (état des lieux pays) sur les secteurs Eau et Assainissement (parc existant, son état, ..., les financements, la stratégie, ...)
- Transférer la maîtrise d'ouvrage des actions dans le secteur de l'eau et l'assainissement aux populations quelque soit l'origine des financements et de l'action
- Mettre en place un fonds national de financement du secteur de l'eau et de l'assainissement
- Adapter les approches et les méthodes au milieu et non plus une uniformisation
- Impliquer les ONG dans l'élaboration des textes réglementaires du secteur ainsi qu'à la diffusion de ces textes
- Intensifier des actions de mobilisation des eaux de surface (aménagement de Kori, barrage de Kandaji, ...)
- Elaborer des plans d'assainissement des quartiers urbains et se pencher sur le problème de la gestion du plastique qui est une source de pollution énorme, quelle réglementation pour l'importation du plastique
- Prendre en compte les aspects de pollution de l'eau dans la mise en place des projets eau : travailler sur l'ensemble de la chaîne de l'approvisionnement en eau potable et de l'hygiène et l'assainissement global du milieu
- Revoir la stratégie du secteur eau et assainissement : pourquoi ne pas aller vers la mise en place d'équipements inter-villageois
- Faire des synergies entre ce qu'apporte l'Etat et ce qu'apporte les ONG
- Engager des actions de lobbying dans le cadre du financement du secteur
- Veiller à la relation eau-environnement, eau-aménagement du territoire, eau-paix et gestion des conflits, ...
- Sécuriser l'alimentation en eau des centres urbains (Niamey, Zinder, ...)
- Trouver un système de péréquation au plan national pour que le coût de l'eau soit partagé entre zones favorisées et zones défavorisées et aller en priorité vers ces dernières
- Valoriser les expériences par de la recherche-action, la capitalisation et la diffusion de ces résultats
- Utiliser quand cela est nécessaire les compétences disponibles au sein des ONG (et qui sont aussi des ressources nationales et locales) pour la réalisation de certains travaux (étude du milieu, formation des acteurs locaux, mise en réseau de corps de métiers, ...)

Autres points :

- appui/conseil à l'organisation locale par rapport au services après vente (pièces de rechanges des équipements, ...)
- implication des ONG dans la gestion des Fonds Régionaux de l'Eau
- prendre en compte les aspects culturels de l'eau (festivals de l'eau : foire ou marché de l'eau, tourisme lié à l'eau, sport lié à l'eau, ...)
- développer des partenariats et échanges avec d'autres pays qui ont des expériences intéressantes
- faciliter la professionnalisation des ONG dans leur travail d'accompagnement des communautés (par la formation, le recrutement de cadres compétents, l'ouverture

RESOLUTIONS/RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

- Mise en place de la concertation entre ONG du secteur pour faciliter la capitalisation de l'action des ONG et leur représentation au sein de l'instance nationale

- Garantir l'autonomie et l'indépendance du fonctionnement du CTEA et plus tard de la CNEA dans sa fonction de régulation
- Travailler à limiter la durée de vie du CTEA : 1 à 2 ans maximum
- L'Etat doit garantir la mise en œuvre des recommandations des différentes rencontres

THEMES DE TRAVAIL

- Rôle et positionnement des acteurs
- Gestion des ouvrages
- Renforcement des capacités (formations, recherche-action, ...)
- Gestion Intégrée des Ressources en Eau
- Financement du secteur de l'eau
- Réglementation du secteur
- Information, Sensibilisation et Mobilisation sociale et politique

OBSERVATIONS GENERALES PAR RAPPORT A LA PROPOSITION DE COMPOSITION DU CTEA

- sous représentation des ONG,
- absence du Ministère des finances à travers la DDRL (tutelle des ONG) : aspects financements, planification au niveau local et suivi de l'action des ONG
- absence du Ministère du Développement Communautaire
- représentant du Cabinet du PM : SP/SRP ?

DIVERS

Le groupe à procéder à la désignation de points focaux au niveau des régions pour faciliter l'information des différents participants et intervenants ONG dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Les informations seront envoyées à ce point focal avec ampliation à la Chambre de Concertation pour diffusion.

- AGADEZ : TILALT
- DIFFA : NUMGLA
- DOSSO : EIRENE
- MARADI : CONGMA
- TAHOUA : Collectif ONG de Tahoua
- TILLABERY : ABC Ecologie
- NIAMEY : GAP, CONGAFEN, REDD, KASSAI

COMMISSION N°3
Comité des ONG du secteur

	Nom et Prénom	ONG/Structure	Adresse
1	Souley Mahamadou	TATTALI	BP.421 Maradi – tél. 41 06 62
2	Hassane Dadi	KBK	BP.371 Maradi – tél. 41 09 06
3	Amani Adamou	ABHM	BP. 28 Mayayi – tél. 020
4	Ellephy Mamadou	KARKARA	BP. 2045 – tél. 75 30 23
5	Botto Ahmet	TILALT	BP. 70 Agadez – tél. 44 05 91
6	Maggie White	EAU VIVE	4, rue victor Beausse 93100 Montreuil France
7	Abdou Yahouza	AREN	BP. 12758 Niamey
8	Hamani Soumaïla	REGL'EAU	BP. 257 Niamey – tél. 74 00 27
9	Idrissa Abdou	IRWALE	BP. 2037 Niamey – tél. 73 25 73
10	Moumouni Hafizou	GAYA/CONGAFEN	BP. – tél. 74 28 36
11	Tahirou Adamou Sandi	AJPE Say	Tél. 78 40 04
12	Idrissa Garba Maïga	ABC Ecologie/Tillabéry	BP. 84 – tél. 71 15 60
13	Aboubacar Yacouba Maïga	TAGHLAT	BP. 13838 – tél. 73 77 15
14	Abdoulaye Saliffou	REDD	BP. ... - tél. 75 37 59
15	Jean Bosco BAZIE	EAU VIVE	BP.11156 Niamey – tél. 72 49 90
16	Maman Laminou Tata	KARKARA	BP.2045 Niamey – tél. 75 30 23
17	Mme Djingarey Haoua	FEMJES	BP.10271 – tél. 73 47 76
18	Sandao Issoufou	CREPA	BP.2149 – tél. 92 25 93
19	Mala El Boukar	NUMGLA	BP. 34 Diffa – tél. 54 03 17
20	Abdou Moutari Nodé	ARVER-NIYA	BP. 95 Diffa – tél. 54 03 76
21	Saïdou Matto	DEMI-E	BP.143 Zinder – tél.51 04 17 Email: demi-e@intnet.ne

	Nom et Prénom	ONG/Structure	Adresse
22	Akser Moussa Mohamed	HED-TAMAT	BP. 244 Agadez – tél. 44 05 47
23	Ibrahim Mohamed	AJPREN	BP. 2033 Niamey – tél. 91 59 38
24	Hamadou Morou	EAU VIVE	BP.11156 Niamey – tél. 72 49 90
25	Ganafi Ibrahim	2AE	BP. 5005 Niamey – tél. 74 05 69
26	Ibrahima Chama	IDELA	BP. 24 Tahoua – tél. 61 01 57
27	Mme Saïdou Rabi	ENFANTS DU MONDE	BP. 143 Tahoua – tél. 61 01 60
28	Aliou Malam Issoufou	ARDE	BP. 861 Niamey – tél. 97 93 17
29	Sama Souley	AQUADEV	BP. 496 Zinder – tél. 51 05 56
30	Hassane Soumana	AMAN-IMAN	BP. ... Niamey – tél. 72 28 72
31	Mme Ousseini Salamatou	RDFN/KASSAÏ	BP. 11933 Niamey – tél. 73 24 65
32	Hassane Laouel Delgami	EIRENE KOOKARI	BP. 141 Dosso – tél. 65 03 16



**REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION**

**REUNION DE CONCERTATION ENTRE LES INTERVENANTS
DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Niamey, 14 – 16 mai 2003

RAPPORT GENERAL

ANNEXE 4

**RAPPORT COMMISSION N°4
BUREAUX D'ETUDES DU SECTEUR**

Présidence : M. Abdou HASSANE, BAPHNS
Vice-Présidence : M. Boureima OUSMANE, BETEGHS
Rapporteur : M. Mahaman SIDI, CEH-SIDI
Animateur : M. Issa SOUMANA, DAP/PNEDD

Mai 2003

L'an 2003, le 15 mai s'est tenue dans la salle de commission n°2 du Palais des Congrès à Niamey la réunion du groupe n°4.

La commission n°4 regroupe dans le cadre de la réunion de concertation des intervenants du secteur de l'hydraulique les représentants des bureaux d'études nationaux et internationaux au Niger.

Après un bref rappel des TDR pour la tenue de la réunion de concertation ainsi que des commissions sectorielles et une vérification de présence, l'assistance a procédé à la mise en place du bureau de séance sous la conduite du facilitateur du groupe M. ISSA Soumana.

Le groupe des bureaux d'études a désigné le bureau de séance comme suit :

- Abdou HASSANE, représentant bureau d'études BAPHNS, président
- Boureima OUSMANE, représentant bureau d'études BETEGHS, vice-président
- Mahaman SIDI, représentant Cabinet d'études CEH-SIDI, rapporteur

Après la mise en place du bureau de séance, il a été adopté l'ordre de jour suivant pour la suite des travaux :

1. Election des représentants au Comité transitoire de l'eau et de l'assainissement
2. Formulation et priorisation des attentes par rapport au mécanisme de suivi et identification des thématiques
3. Observations sur le modèle de contrat de délégation de service et sur le cadre institutionnel des Unités de Gestion de l'Eau

1. Election des représentants au Comité transitoire de l'eau et de l'assainissement

Avant de procéder à la désignation des représentants du groupe, il a été convenu de procéder à un bref rappel et à une mise à niveau de l'assistance sur les TDR de la réunion et les objectifs du CTEA pour permettre aux candidats et à l'assistance de mesurer les enjeux de l'élection. Cet exercice a été conduit par le facilitateur du groupe et plusieurs interventions du bureau de séance et de l'assistance ont permis d'instaurer un débat et d'éclairer le sujet. Le groupe a retenu de faire une recommandation au sujet de la durée du comité transitoire.

Ensuite est intervenue la lecture du protocole d'élection tel que préparé par le comité d'organisation de la réunion. Ce protocole a fait l'objet par l'assistance d'une relecture afin de l'adopter aux conditions spécifiques du groupe des bureaux d'études. Il a été décidé notamment :

- d'accepter les manifestations de candidature exprimées en retard
- de ne pas tenir rigueur à la forme pour le remplissage de la fiche de candidature notamment concernant le cachet de l'institution du candidat

Le groupe a convenu aussi de la désignation d'un suppléant au représentant retenu selon la proposition du groupe des facilitateurs. Au sujet de cette désignation, un débat s'est instauré au sein du groupe concernant particulièrement la nécessité ou non de privilégier une candidature des bureaux internationaux pour le poste de suppléant afin d'avoir une représentation de toutes les sensibilités au sein du CTEA. Le groupe a finalement opté pour une désignation au suffrage du suppléant qui sera le candidat classé au second rang.

Il a été procédé ensuite à la lecture de la liste des candidats qui se présente comme suit

- Kaigama Kiari Noudjia, JURICONSULT
- Abdou Hassane, BAPHNS
- Dogari Moumouni Oumaou, DOGARI Ingénierie
- Abdoukarim Tahirou BERIA
- Thibault Storelli BRL

Avant le démarrage des opérations, le candidat de BERIA a annoncé son retrait.

Après lecture de la liste des candidats, il a été procédé au comptage du collège électoral composé des 13 bureaux d'études représentés et à la distribution des bulletins de vote ; ces derniers sont constitués d'une feuille où l'électeur inscrit le nom du candidat qui a sa préférence. A l'issue du vote, les résultats suivants ont été enregistrés :

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins remplis : 13
Nombre de bulletins valables : 13

- | | |
|---|--------|
| • Kaigama Kiari Noudjia, JURICONSULTE | 1 voix |
| • Abdou Hassane, BAPHNS | 8 voix |
| • Dogari Moumouni Oumaou, DOGARI Ingénierie | 4 voix |
| • Thibault Storelli BRL | 0 voix |

Messieurs Abdou Hassan et Oumarou Dogari ont donc été proclamés respectivement représentant et représentant - suppléant au CTEA pour le groupe des bureaux d'études.

2. Formulation et priorisation des attentes par rapport au mécanisme de suivi et identification des thématiques

Après discussions sur les attentes et thématiques proposées, le groupe des bureaux d'études a émis les recommandations suivantes :

1. Du Comité transitoire de l'eau et de l'assainissement

La commission recommande que le CTEA aussitôt mis en place présente un calendrier d'activités avec comme terme l'installation de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement avant une échéance d'un an.

2. De la formation et renforcement des capacités

Eu égard aux insuffisances et lacunes constatées, la commission recommande de mettre en particulier aux actions d'animation et de formation de tous les acteurs du secteur (AUE, exploitants, cadres des CT et des départements ministériels en charge des questions d'eau et d'assainissement)

3. De la promotion des bureaux d'études locaux

La commission recommande à l'Etat et aux partenaires de tenir compte pour la consultation et l'attribution des marchés d'études de l'environnement jeune des bureaux d'études locaux.
Les bureaux d'études prennent date et s'engagent à leur tour à mettre en place un cadre de concertation et de promotion de leurs intérêts.

4. De la Mise en application des textes réglementaires

La commission recommande l'élaboration des normes nationales sur la potabilité des eaux et la mise en application immédiate des textes sur l'eau notamment concernant la police des eaux et la systématisation des périmètres de protection autour de tous les points d'eau destinés à l'alimentation des populations.

5. De la Désignation d'un chef de file pour la coordination du secteur Assainissement

Au vu de la dispersion institutionnelle maintes fois évoquée mais toujours présente dans le sous-secteur de l'assainissement, la commission recommande la désignation du Ministère en charge de l'hydraulique comme chef de file et la mise en place d'une structure de coordination.

6. De l'hydraulique pastorale

Face aux initiatives nombreuses et éparses et dans le souci d'éviter les doublons, la commission recommande de créer un cadre de concertation en vue de fédérer les attentes et d'harmoniser les approches.

7. De la collecte des données et des bases de données

La commission recommande à l'Etat de :

- Valoriser les données collectées à travers les études et projets réalisés
- Faire fonctionner les réseaux de collecte de base
- Insérer dans le montage des nouveaux projets les ressources financières à la collecte et au traitement des données dans la zone d'intervention

8. De la réglementation du secteur

La commission recommande la poursuite de la dissémination de la loi sur le régime de l'eau et des textes subséquents sur toute l'étendue du territoire national.

9. Des techniques adaptées et techniques nouvelles

La commission recommande la promotion des techniques innovantes et novatrices.

10. Du rôle et du positionnement des acteurs

La commission recommande un partage clair des responsabilités et une meilleure définition des rôles des acteurs et du mécanisme de contrôle.

11. Du financement du secteur

Considérant les engagements pris lors des réunions de Kyoto, New York et Johannesburg, la commission recommande :

- à l'Etat et aux partenaires d'accroître les efforts pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'atteinte des objectifs du millénaire
- à l'Etat la nécessité de monter des dossiers cohérents et bancables ainsi que la nécessité de disposer d'une banque de requêtes.

12. Du fonctionnement des ouvrages

Eu égard au faible taux de couverture en matière d'alimentation en eau potable en milieu rural et urbain, la commission recommande que des efforts soutenus soient fournis pour garantir la pérennité du fonctionnement des ouvrages et la continuité du service de l'eau.

3. Observations sur le modèle de contrat de délégation de service et sur le cadre institutionnel des Unités de Gestion de l'Eau

Concernant le modèle de contrat de délégation de service, la commission recommande au PSE en dehors des observations techniques de faire procéder à une relecture du document en rapport aux textes en vigueur

S'agissant de l'adoption du cadre institutionnel sur les Unités de Gestion de l'Eau, la commission recommande de l'inscrire parmi les objectifs immédiats de la CTEA .

COMMISSION N° 4
Comité des bureaux d'études du secteur

N° ordre	Noms et prénoms	Institution (adresse complète)
1	Kaigama Kiari Noudjia	Juriconsulte Tél. : 974050 & 937279 e-mail : kaigama.kiari .noudjia@caramail.com
2	Souley Gonda Mayaki	Cabinet THEC BP 345 Maradi – Tél 411.162 / 961352/ 988382 e-mail cabthec@intnet.ne
3	Laouali Garba	CIMA INTERNATIONAL Tél. 725.234 / 981482 e-mail cima-int@intnet.ne
4	Abdou Hassane	BAPHNS Gie BP 10967 Tél. 723116 e-mail : ba-phns@intnet.ne
5	Djataou Maman	BUNETI BP 10413 Niamey Tél. : 722224 / 734624
6	Tahirou Abdoukarim	BERIA BP 606 Tél 754041 e-mail : antea@intnet.ne
7	SIDI Mahaman	CEH-SIDI BP 764 Tél.: 723999 Niamey e-mail : ceh-sidi@intnet.ne
8	Dogari Moumouni Oumarou	DOGARI Ingenierie BP 10470 Tél. : 740798 e-mail : dogari@intnet.ne
9	Boureima Ousmane	BTEGHS BP 13609 Tél. :753558/ 962154 Niamey e-mail : ousmane@ird.ne
10	Mamane Amadou	BSIRA BP 13646 Tél. : 737910 Niamey e-mail : bsira_niger@yahoo.fr
11	Tinao Mahaman Sani	Lamco Ingenierie Tel 73.33.50 BP 11196 Niamey
12	Simon Ouedraogo	CAPS BP 2652 Niamey Tél. : 736909
13	Storelli Thibaut	BRL BP 13643 Tél. : 732495 e-mail : sic-int@intnet.ne
14	Keita Namory Ali	BETAS BP 401 Tél. : 737995 e-mail : cenimex@intnet.ne
15	Amadou Ali Issa	CIMA INTERNATIONAL Tél. 725.234 / 981482 e-mail cima-int@intnet.ne
Facilitateur	Issa Soumana	DAP/PNEDD Tél. : 737665



**REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION**

**REUNION DE CONCERTATION ENTRE LES INTERVENANTS
DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Niamey, 14 – 16 mai 2003

RAPPORT GENERAL

ANNEXE 5

RAPPORT COMMISSION N°5

COMITE DES USAGERS DU SECTEUR

Présidence : M. ABOU SAHABI, AUE Founkoye (Tahoua)
Vice-Présidence : M. CHAIBOU MALAM MATO, AUE Kantché (Zinder)
Rapporteur : M. MAAZOU MAIZOUGOU, S/C AFOREN (Maradi)
M. OMAR BÂ GUELADIO, antenne UGE Téra
Animateur : M. ZABEROU YACOUBA, CREPA-NIGER

Mai 2003

Le groupe des usagers s'est réuni au foyer du Palais de Congrès (voir liste de présence en annexe).

Le groupe a mis en place son bureau de séance composé de :

Président :	ABOU SAHABI AUE Hounkoye Tahoua ;
Vice président	CHAIBOU MALAM MATO AUE Kantché/Zinder ;
1 ^{er} rapporteur	Maazou Maizougou S/C AFOREN Maradi ;
2e rapporteur	OMAR BÂ GUELADIO antenne UGE Téra .

la facilitation a été assurée par ZABEROU YACOUBA du CREPA a examiné les points suivants :

I. ELECTION DU REPRESENTANT AU CTEA

Avant les travaux proprement dits de la commission , le groupe des usagers a noté :

- 1) l'absence au sein du groupe d'une catégorie des usagers à savoir, les représentants des femmes ,des jeunes , des consommateurs, des droits de l'homme, des chefs traditionnels etc ;
- 2) l'utilisation des trois langues (haoussa, zarma, français) dans le cadre du débat.

Après ces observations, il a été enregistré deux candidatures.

Trois principes de désignation ont été débattus :

- tirage au sort
- consensus
- vote

Le principe du tirage au sort a été rejeté.

Les deux candidats se sont retirés pour une concertation. A l'issue de leur concertation, un candidat a désisté au profit du deuxième.

Ainsi, Mr ABDOU SAHABI DE L'AUE DE Hounkoye à Tahoua a été désigné comme titulaire au CTEA et Mr SHAYBOU MALAM MATO de l'AUE de Kantché/Zinder est retenu comme suppléant.

II. RAPPELS DES RECOMMANDATION EN 2001

Toutes les recommandations ont été lues et commentées.

III. FORMULATIONS DES ATTENTES PAR RAPPORT AUX MECANISMES DE SUIVIS

Un diagnostic a été fait sur le secteur de l'eau et l'assainissement. Ainsi , un certain nombre de difficultés et des contraintes a été relevées.

Par rapport à ces contraintes et ces difficultés, le groupe des usagers a formulé les attentes prioritaires suivantes :

- 1) Programme IEC (Information, Education, Communication) ;
- 2) Mise en place des AUE et UGE et des fédérations ;
- 3) Statut et règlement intérieur agrément et leur application ;
- 4) Programme de réhabilitation et de réalisation des nouveaux points d'eau ;
- 5) Les voies et moyens pour la diminution du prix de l'eau (taxes, coûts des matériels etc) ;
- 6) Financement de la coordination des groupes des usagers.
- 7) Suivi et contrôle par le service de l'hydraulique et restitution des résultats des suivis ;
- 8) Appui de l'état pour l'application des textes sur le régime de l'eau ;
- 9) Apport préalable des usagers, financier, matériels et physiques.

IV - IDENTIFICATION DES THEMATIQUES

En plus des thématiques relevés au niveau des thèmes de référence des commissions, le groupe des usagers a jugé utile d'ajouter le thème sur l'hydraulique agricole.

Les attentes selon le thème ont été formulées. Certaines ont été déjà relevées au niveau du mécanisme de suivi.

En plus, des attentes sont formulées sur les thèmes suivants :

- Programme d'éducation pour la santé ;
- L'application des textes en matière d'hygiène et d'assainissement ;
- Recherche des financements pour les actions

Hydraulique pastorale

- Création des points d'eau pastoraux
- Problèmes de conflits entre éleveurs et éleveurs

Rôle et positionnement des acteurs

- Implication des représentants des usagers à tous les niveaux (identification des besoins, les négociations, l'exécution et la gestion).
- Techniques adoptées utilisable par la population
- Techniques nouvelles utilisable par la population

Hydraulique agricole

- Créer un cadre de réflexion et de concertation pour la gestion des périmètres irrigués.

V - ADHESION DES PARTENAIRES SUR DES THEMATIQUES PARTICULIERES

Monsieur MATTA DAOUI (Diffa) s'est inscrit sur le thème relatif à l'hydraulique agricole et celui de la gestion des mini AEP.

VI - OBSERVATION SUR LE MODELE DES CONTRATS DES DELEGATIONS

Compte tenu du temps imparti à la réunion et du niveau d'instruction des participants, le groupe a suggéré que le contrat de délégation soit examiné ultérieurement et les observations parviennent au Ministère chargé de l'Hydraulique dans les meilleurs délais à travers les directions régionales.

Le comité des usagers remercie l'Etat et les bailleurs de fonds pour la tenue de ce forum.

COMMISSION N° 5
Comité des usagers du secteur



**REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION**

**REUNION DE CONCERTATION ENTRE LES INTERVENANTS
DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Niamey, 14 – 16 mai 2003

RAPPORT GENERAL

ANNEXE 6

RAPPORT COMMISSION N°6

COMITE DES REPRESENTANTS DU SECTEUR PRIVE

Présidence : M. SALIFOU TANKO,
Vice-Présidence : M. KORONEY LIHIDA , SONEXIE
Rapporteurs : M. HAMZA ISSAKA,
M. ALKASSOUM ARZIKA,
Animateur : M. ZIBO ZAKARA, Coordonnateur Projet Sectoriel Eau

Mai 2003

La commission N° 6 composée des représentants des entreprises privées travaillant dans le secteur s'est réunie le 15 mai 2003.

Avant de traiter les points inscrits à l'ordre du jour, elle a procédé à la mise en place d'un bureau de séance composé comme suit :

Président	SALIFOU TANKO
Vice Président	KORONEY LIHIDA
1 ^{er} Rapporteur	HAMZA ISSAKA
2 ^e Rapporteur	ALKASSOUM ARZIKA.

Le comité a successivement traité les points ci-après :

- La désignation du représentant au sein du CTEA (Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement) ;
- Le rappel des recommandations de la réunion sectorielle et du mécanisme de suivi.
- La formulation de ces attentes et leurs hiérarchisations par rapport au mécanisme de suivi des différents thèmes identifiés.
- Commentaire sur le contrat de délégation du service public de l'eau potable.

I. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SECTEUR PRIVE AU SEIN DU C.T.E.A

Il a été enregistré quatre (4) candidatures au poste de titulaire et deux (2) candidatures au poste de suppléant.

La commission a décidé un mode de scrutin fondé sur le consensus.

Sur cette base, les personnes ci-après ont été désignées :

Titulaire	KORONEY LIHIDA	Sonexie
Suppléant	CHARLES HUNTONDI	Tout Hydro

II. RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DE LA REUNION SECTORIELLE ET DU MECANISME DE SUIVI

Le facilitateur de la commission a fait un commentaire sur l'ensemble des recommandations issues de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement tenue en mai 2001 à Niamey.

Après des échanges fructueux, la commission a formulé les recommandations suivantes sur les différents thèmes :

2.1. Hygiène et Assainissement

- Le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire en désignant une institution unique devant la tutelle du secteur hygiène et assainissement ;
- Encourager l'implication du secteur privé dans la gestion du secteur hygiène et assainissement (en particulier, en favorisant la création des unités de recyclage des déchets) ;
- Renforcer la formation de tous les acteurs ;
- Redynamiser la police de l'hygiène et d'assainissement ;
- Renforcer l'hygiène en milieu scolaire ;
- Renforcer l'hygiène autour des ouvrages hydrauliques ;
- La multiplication des ouvrages d'assainissement (les caniveaux, les latrines publiques dans les marchés ruraux et dans les écoles).

2.2 Gestion intégrée des Ressources en Eau (approche bassin versant)

- La commission soutien et encourage la généralisation des nouvelles méthode de gestion des ressources en eau, approche bassin versant en cours d'expérimentation.

2.3 Hydraulique pastorale

- Le Ministère chargé de l'Hydraulique et celui chargé de l'Elevage doivent améliorer la politique et la stratégie en matière de l'hydraulique pastorale ;

- Multiplication des points d'eau dans les zones pastorales ;
- Encourager la participation du secteur privé dans la gestion des points d'eau pastoraux ;
- Encourager la participation des bénéficiaires à la conception, l'exécution et la gestion des points d'eau pastoraux.

2.4. Réglementation du secteur

- Améliorer le cadre institutionnel et juridique en particulier dans le domaine de l'assainissement ;
- Toilettage des textes réglementaires.

2.5. Le rôle et positionnement des acteurs

- Clarifier suffisamment le rôle de tous les acteurs intervenants dans le secteur ;
- Identifier de manière exhaustive tous les acteurs en tenant compte des spécificités des zones ;
- Chaque acteur doit bien jouer son rôle dans les limites définies ;
- Renforcer la formation de tous les acteurs.

2.6. Techniques adaptées/Techniques nouvelles

- Encourager la création d'ouvrages communs (château d'eau, ouvrage de captage à plusieurs villages dans le souci de réduire le coût de l'investissement.
- Promouvoir la recherche des techniques adaptées ;
- Rechercher les techniques peu coûteuses et accessibles aux bénéficiaires.

2.7 Gestion des ouvrages

- Encourager l'initiative du secteur privé dans la gestion des ouvrages partout cela est nécessaire ;
- Mettre en place des modes de gestion qui tiennent compte des spécificités socio-culturelles et techniques ;
- De minimiser le coût de revient de l'eau.
- Favoriser une grande transparence dans la gestion de l'eau ;
- Garantir le recouvrement des coûts ;
- Renforcer la formation de la gestion des ouvrages.

2.8 Financement du secteur

- Encourager la participation du secteur privé dans le financement des ouvrages hydrauliques ;
- Encourager l'Etat à financer les infrastructures d'eau et assainissement prioritairement sur fonds propres puis sur subvention et enfin sur prêts concessionnels.

2.9. Bases de données

- Mettre en place des stratégies dans la collecte des stockages et le traitement des bases de données (participation financière des utilisateurs) ;
- Conditionner le renouvellement des contrats des opérateurs privés par la mise à disposition à l'administration des données de bases collectées.

2.10. Renforcement des capacités

- Généraliser l'approche renforcement des capacités des acteurs dans tous les projets eau et assainissement ;
- Former et sensibiliser les privés.

IV. CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE MINI-AEP

Des amendements de forme ont été formulés et ont porté sur la séparation du contrat en tenant compte des différents types de gestion.

Une remarque de fond a été formulée : il s'agit d'introduire la sous composante assainissement dans toutes les parties du contrat.

COMMISSION N° 6
Comité des entreprises privées du secteur

N°	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	REGION
1	MASSI IDRISSE	GOUBEY	DOSSO
2	ABOUBACAR AGHALT	SNTT	NIAMEY
3	ELH.ILLIASSO FODI	BAKAYA	DOSSO
4	ISSAKA ELH MAMAN	ENTREPRISE SABIYOU	MARADI
5	SALIFOU TANKO	ENTREPRISE YAHAYA	TAHOUA
6	ALKASSOUM ARZIKA	ENTREPRISE GTI	AGADEZ
7	ELH.OUNFANA	ENTREPRISE DKO	AGADEZ
8	CHARLES HOUNTONDI	TOUTHYDRO	NIAMEY
9	HAMZA ISSAKA	ENTREPRISE ENYA	ZINDER
10	MOUSSA MAMOUDOU	ENTREPRISE MKM	DIFFA
11	KABARAMA ELH.ARI	ENTREPRISE ARI	
12	MOUMOUNI ISSA	ENTREPRISE ISSA	TAHOUA
13	KORONEY LIHIDA	SONEXIE	TAHOUA
14	SEYNI SALOU	DG SPEN	NIAMEY
15	SALISSOU MANI	DPHP/ADJT	NIAMEY
Facilitateur	ZIBO ZAKARA	PSE	NIAMEY



**REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION**

**REUNION DE CONCERTATION ENTRE LES INTERVENANTS
DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Niamey, 14 – 16 mai 2003

RAPPORT GENERAL

ANNEXE 7

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE HAMA AMADOU,
PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

**Prononcé à l'occasion de l'ouverture de la réunion de concertation
entre les intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement
Niamey, le 14 mai 2003**

Mai 2003

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
Madame et Messieurs les Députés ;
Monsieur le Représentant de la Coopération Suisse ;
Monsieur le Représentant Résident du PNUD ;
Monsieur le Représentant Résident de la Banque Mondiale ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions et Organisations Internationales ;
Honorables Invités ;
Mesdames, Messieurs ;

Je voudrais tout d'abord, vous remercier d'avoir répondu, avec promptitude, à notre invitation pour la tenue de la Réunion de concertation entre les différents intervenants du secteur de l'Eau et de l'Assainissement au Niger, rencontre à laquelle le Président de la République, Son Excellence MAMADOU TANDJA, accorde une attention soutenue, conformément aux engagements qu'il a pris devant le Peuple Nigérien pour faire désormais de l'eau une denrée courante accessible à l'ensemble de la population nigérienne.

Je voudrais saisir cette occasion pour témoigner toute notre gratitude à nos partenaires de développement qui œuvrent inlassablement à nos côtés dans notre combat contre la pauvreté et pour le développement socio-économique de notre pays. Aussi, me plaît-il de souligner les efforts appréciables qu'ils ont consentis dans le cadre de l'organisation et de la tenue de la présente rencontre et de remercier particulièrement la Coopération Française, la Coopération Suisse, le Programme des Nations Unies pour le Développement et la Banque Mondiale pour leurs concours précieux.

Mesdames, Messieurs ;
Après la consultation sectorielle sur l'eau et l'assainissement, tenue en mai 2001 à Niamey, nous voilà à nouveau réunis exactement deux ans après autour de la question vitale de l'eau, avec plus de solennité et de détermination en cette année mémorable proclamée "Année Internationale de l'Eau Douce" par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Le Niger, à l'instar de la Communauté Internationale, entend imprimer une marque particulière à cette année, pour sensibiliser davantage l'opinion nationale et internationale sur les enjeux qui entourent la gestion de l'eau.

Comme vous le savez, l'eau douce est un élément essentiel et structurant du milieu naturel. C'est une denrée rare qui ne représente que 2,5% de l'eau présente sur notre planète Terre, le reste étant l'eau de mer.

Le développement économique s'effectue souvent aux dépens du milieu naturel et humain. De ce fait, les sources d'eau douce à l'échelle mondiale sont devenues de plus en plus polluées, au point même de compromettre la vie sur Terre. Pire, dans les écosystèmes arides, les sécheresses récurrentes et les changements climatiques gagnent du terrain dans de nombreuses parties du globe. De surcroît, les maladies dues à la consommation d'eau non potable, en l'absence de réseaux d'assainissement appropriés ou dans de mauvaises conditions d'hygiène, causent la mort de plus de cinq millions de personnes chaque année dans le monde.

Mesdames, Messieurs,
Dans un pays comme le nôtre, les effets néfastes et imprévisibles des changements et variabilités climatiques et la désertification entraînent une dégradation poussée de nos terres et du couvert végétal, avec comme corollaire l'amenuisement continu du potentiel productif.

Le potentiel hydraulique du Niger est considérable. Mais force est de constater que le niveau faible de mise en valeur traduit l'ampleur des défis à relever et le chemin qu'il nous reste à parcourir. Ainsi, sur 30 milliards de mètres cubes d'écoulements annuels des eaux de surface au Niger, moins de 1% est mobilisée. Le fleuve Niger, seul cours d'eau permanent de notre pays, est aujourd'hui en proie à de sérieuses menaces que sont l'ensablement et la jacinthe d'eau. Aussi, face à ces phénomènes, mon gouvernement a-t-il décidé de mettre en œuvre un programme d'aménagement de la vallée du Niger par la construction d'un ouvrage de régulation de son débit. La réalisation de cet ouvrage permettra non seulement de sauver ce patrimoine national et international, mais aussi de restaurer l'écosystème et les activités socio-économiques du bassin du Niger.

Mesdames, Messieurs,
Le Document de politique et stratégie nationale pour l'eau et l'assainissement adopté en mai 2001 par le gouvernement, de par ses orientations stratégiques, trouve son ancrage dans le cadre de référence unique

que constitue la Stratégie de Réduction de la Pauvreté adoptée en 2002 par le Gouvernement et à laquelle adhèrent l'ensemble de nos partenaires au développement. Il est aussi conforme à notre option de renforcement de la Démocratie et de la Bonne Gouvernance, de réalisation effective de la Décentralisation, dans le cadre d'un partenariat véritable avec la Société Civile et le Secteur Privé.

La mise en place du mécanisme de suivi des recommandations de la consultation sectorielle sur l'eau et l'assainissement et la création de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement comme outil fédérateur des synergies des acteurs procèdent de notre volonté de traduire dans les faits les résolutions issues de cette importante consultation sectorielle.

Mesdames, Messieurs,

Le Programme Spécial du Président de la République, à travers son important volet hydraulique bâti sur les aspirations légitimes de nos populations se veut le socle du développement socio-économique durable du Niger.

Il me plaît de souligner avec satisfaction, qu'après un peu plus de deux ans de son lancement, nous avons enregistré des avancées significatives contribuant ainsi à l'amélioration progressive des conditions de vie des populations et plus spécifiquement à l'amélioration du taux de couverture des besoins en eau des populations et du cheptel.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de revenir sur le contexte international qui, au cours de ces vingt-cinq dernières années de grandes conférences internationales, a modifié notre perception de l'eau et à élargi nos connaissances en ce qui concerne les réponses à rechercher. La conférence de Mar Del Plata, en 1977, a été à l'origine d'une série d'actions mondiales dans le domaine de l'eau. La conférence de DUBLIN, en 1992, a défini quatre grands principes qui sont encore d'actualité, à savoir :

- l'eau est indispensable à la vie ;
- l'implication des acteurs, à tous les échelons, à la planification et à la gestion de l'eau ;
- le rôle prépondérant des femmes dans la l'approvisionnement, la gestion et la protection de l'eau ;
- la reconnaissance de l'eau comme bien économique ;

La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue en 1992 à Rio de Janeiro, a permis, à travers l'Agenda 21, de confirmer ces principes et de souligner les engagements des nations à opérer des changements de comportement et une évolution des pratiques en matière de gestion de l'eau.

Ces principes se sont traduits en objectifs chiffrés onze (11) ans après au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg et au dernier Forum Mondial de l'Eau tenu à Kyoto (Japon).

Il s'agit notamment de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable d'ici 2015 ; ce qui correspondra pour le Niger, d'une part, à porter à au moins 70% le taux de couverture des besoins en eau en milieu rural et à 85% celui en milieu urbain et d'autre part, à consentir 10 fois plus d'efforts que nous le faisons aujourd'hui en matière d'assainissement.

Mesdames, Messieurs,

Les espoirs que nous plaçons en cette Concertation entre les intervenants du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement participent de cette volonté de mon Gouvernement de parachever le vaste chantier de réformes engagées dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, dont entre autres, la mise en place du Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement qui découlera de vos réflexions, ainsi que les modalités de financement des interventions futures du secteur dont l'efficacité et l'efficience doivent guider les travaux à venir de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement .

Pour ce faire, je ne doute pas , un seul instant, de notre détermination à y parvenir et de la constance de l'appui de nos partenaires de développement qui nous accompagnent pour la réalisation des objectifs que nous sommes fixés.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de la Réunion de Concertation entre les Intervenants du Secteur de l'eau et de l'assainissement.

VIVE LE NIGER

Vive la Coopération Internationale

Je vous remercie de votre aimable attention !



**REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION**

**REUNION DE CONCERTATION ENTRE LES INTERVENANTS
DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Niamey, 14 – 16 mai 2003

RAPPORT GENERAL

ANNEXE 8

**ALLOCUTION DE S.E.M. ADAMOU NAMATA,
MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION**

**Prononcée à l'occasion de l'ouverture de la réunion de concertation
entre les intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement
Niamey, le 14 mai 2003**

Excellence Monsieur le Premier Ministre ;
Mesdames et Messieurs les Ministres ;
Honorables Députés Nationaux ;
Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques et Représentants des Institutions Internationales ;
Honorables Invités ;
Mesdames, Messieurs.

Permettez-moi, tout d'abord de vous souhaiter la chaleureuse bienvenue à la Réunion de concertation des intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement.

La tenue de cette concertation importante constitue pour mon département ministériel un tournant décisif dans la mise en œuvre des réformes du secteur de l'eau et de l'assainissement engagées, il y'a de cela deux ans, par le Gouvernement de la Cinquième République.

La présente rencontre, faisant suite à la consultation sectorielle sur l'eau et l'assainissement, tenue en mai 2001 à Niamey, s'inscrit dans le cadre de la lettre de mission à nous confiée par SEM HAMA AMADOU, Premier Ministre, Chef du Gouvernement et de la volonté politique, maintes fois réaffirmée, de SEM MAMADOU TANDJA, Président de La République, Chef de l'Etat de faire de l'eau un véritable levier du développement socio-économique de notre pays, à travers l'amélioration de la desserte en eau potable des populations et la relance de la production rurale.

Mesdames, Messieurs,

L'amélioration de la desserte en eau potable des populations préoccupe aussi la communauté internationale face au constat dressé : environ 1,2 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable. Quelques 2 millions d'enfants meurent chaque année de maladies transmises par l'eau. Dans les pays les plus pauvres, un enfant sur cinq meurt avant l'âge de 5 ans, du fait principalement de maladies infectieuses dues au volume insuffisant ou à la mauvaise qualité de l'eau. La moitié des lits d'hôpital à travers le monde sont occupés à tout moment par des patients souffrant de maladies d'origine hydrique. Les maladies diarrhéiques, imputables aux carences de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ont tué plus d'enfants depuis 10 ans que les conflits armés survenus depuis la Seconde Guerre Mondiale n'ont fait de victimes.

Face à la persistance et à l'acuité de ces phénomènes, la communauté internationale s'est mobilisée pour apporter des réponses adéquates à la hauteur des défis qui se posent.

En effet, Après Mar Del Plata en 1997 et Dublin en 1992, le Sommet de la Terre, tenu en Septembre 2002 à Johannesburg, et le Forum Mondial de l'Eau, tenu en Mars 2003 à Kyoto, ont placé la question de l'eau au centre des débats axés sur le développement durable et la réduction de la pauvreté dans le monde. La tenue du Sommet du G8 en Juin prochain à Evian (France) devrait également se pencher sur cette question essentielle qui préoccupe l'ensemble de la communauté internationale, à l'entrée du 3^{ième} millénaire. En outre, la question de l'eau figure en bon rang parmi les priorités retenues au titre du Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et de l'Union Africaine.

Mesdames, Messieurs,

Le bien fondé de la présente concertation procède de la volonté politique, au plus haut niveau, de traduire, sur le terrain de l'action, les directives données par la communauté internationale.

Au plan national, les mesures concrètes prises visent à consolider les acquis obtenus, ainsi que la réalisation de nouvelles actions. La crédibilité retrouvée de notre pays sur la scène internationale a permis la reprise de la coopération avec la plupart des partenaires au développement, intervenant dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement, entraînant le déblocage de plusieurs projets et programmes, longtemps suspendus ou restés sans suite.

Au titre des projets et programmes concernés par la reprise de la coopération, on note : le projet CEO II (financement BOAD), le projet hydraulique villageoise et pastorale ALG II (financement BOAD), le projet de développement des ressources en eau dans les départements de Tahoua et Maradi (financement Fonds OPEP).

Outre la reprise de ces interventions, d'autres nouveaux projets ont été négociés, à savoir : le projet de maîtrise de la desserte en eau potable (Coopération Française), le projet d'hydraulique villageoise dans les

départements de Zinder et Diffa (financement Danois), le projet hydraulique villageoise et pastorale dans les départements de Maradi et Tahoua (financement BADEA).

A cette liste, il faut ajouter la signature de 4 accords de crédit entre le Gouvernement du Niger et certaines institutions financières internationales, à savoir la BADEA, la KFW, l'UEMOA et le Fonds Saoudien de Développement et les réflexions en cours avec la Banque Mondiale (Initiative Terre et Eau) et l'Union Européenne (Projet Hydraulique Villageoise) .

C'est dire que, l'année 2003 sera une année de croisière pour les réalisations dans le secteur de l'hydraulique, ce qui permettra d'améliorer de manière substantielle le taux de couverture des besoins en eau des populations. Un montant de 34.502.165.000 FCFA est inscrit au titre du Programme des Investissements de l'Etat, dont 3.000.000.000 FCFA dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République et 524.911.000 FCFA sur le Volet Trésor sous forme de contrepartie nationale. Ces financements concernent aussi bien l'hydraulique rurale qu'urbaine.

En milieu rural, les actions programmées concernent la réalisation de 141 puits, 580 forages, 31 mini-adductions d'eau potable, ainsi que la réhabilitation de 91 puits, 210 forages et 2 Mini-AEP.

A ces réalisations, il faut ajouter celles qui concernent la deuxième phase du Programme Spécial du Président de la République. Il s'agit de 28 stations de pompage pastorales, 60 puits pastoraux, 145 puits villageois et 400 pompes à motricité humaines à réhabiliter.

En milieu urbain, les travaux programmés seront exécutés à travers le Projet Sectoriel Eau (PSE) financé par la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement, la BOAD et le Gouvernement du Niger et le Cadre Sino-Nigérien de Coopération. Ces travaux porteront sur :

- la construction de l'usine d'alimentation en eau potable de la ville de Tillabéri pour un coût de 1,5 milliards de francs CFA ;
- la construction d'un château et l'extension du réseau de la zone 7 de Niamey, pour un montant de 4,5 milliards de F CFA ;
- la construction d'une station de traitement et d'un château pour les zones 5 et 6 de Niamey, pour 6,9 milliards de F CFA ;
- l'extension des réseaux de Diffa et Maradi, pour 1,9 milliards de F CFA ;
- l'extension du réseau d'Agadez avec reprise de la station, pour 6,8 milliards de F CFA ;
- l'extension des réseaux de Dosso et Tahoua, pour environ 1,7 milliards de F CFA ;
- la réhabilitation de deux usines à Niamey, pour 5 milliards de F CFA ;
- l'installation des équipements destinés au renforcement de l'adduction d'eau potable de la ville de Zinder, pour 8 milliards de F CFA ;
- l'adduction d'eau potable pour la ville de Tibiri pour un coût de 300.000 millions de francs CFA ;
- la réhabilitation des réseaux de 43 centres secondaires, pour 6,9 milliards de F CFA ;

Au plan régional et sous régional des actions de concertation seront menées pour accélérer la mise en œuvre du programme d'inversion des tendances de dégradation des bassins du fleuve Niger et du Lac Tchad en rapport avec l'ABN.

Mesdames, Messieurs,

S'agissant de la situation hydraulique, de réelles potentialités existent :

En effet, le potentiel hydraulique du Niger est considérable : les ressources en eau de surface sont globalement importantes avec plus de 30 milliards de m³ en année normale. Toutefois, la quasi totalité de ces écoulements provient du fleuve Niger et de ses affluents. Les écoulements souterrains sont moins importants : ils représentent un volume annuel de quelques 2.5 milliards de m³, dont moins de 20% sont exploités par l'hydraulique urbaine et la petite irrigation. A ce potentiel, il convient d'ajouter l'énorme réserve d'environ 2000 milliards de m³ d'eau souterraine non renouvelable, dont une infime partie est exploitée par les sociétés minières.

Paradoxalement, le Niger enregistre :

- un taux de couverture des besoins en eau en zones rurales estimé à 52% ;
- un taux de couverture des besoins en eau en zones Urbaine de 70% ;
- un taux d'évacuation des excréta en zone rurale de 5% et une situation de l'assainissement urbain toute aussi catastrophique et non maîtrisée ;
- Enfin pour clore la liste des paradoxes rappelons qu'à peine 1% des écoulements superficiels est exploité à des fins agro-sylvo-pastorales.

Mesdames, Messieurs,

La présente rencontre nous permettra d'échanger sur les possibilités d'amélioration à apporter, conformément aux orientations tracées par le document des politiques et stratégies pour l'eau et l'assainissement adopté par le Gouvernement qui s'intègre harmonieusement à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).

Dans ce cadre, nos travaux porteront principalement sur :

- l'analyse de la situation actuelle de l'alimentation en eau potable ;
- les stratégies mises en œuvre pour la satisfaction des besoins en eau potable et d'assainissement des populations, ainsi que la pérennisation des investissements réalisés ;
- la mise en place du Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement ;
- le cadre juridique et institutionnel relatif aux Unités de Gestion des Eaux dans l'optique d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- l'examen du modèle de contrat de délégation de service public d'eau et d'assainissement élaboré dans le cadre du Projet Sectoriel Eau.
- l'opérationnalisation du mécanisme de suivi des recommandations de la Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement.

L'agenda de ces trois jours d'échanges et d'intenses réflexions, au delà de la diversité des thématiques à aborder, semble, je demeure convaincu, à notre portée et je ne doute pas de la capacité d'entre vous à atteindre les objectifs assignés à notre rencontre.

Mesdames, Messieurs,

Je ne saurais terminer mon allocution sans témoigner, au nom du Gouvernement, toute ma gratitude aux partenaires au développement qui se sont engagés à nos côtés pour la tenue de cette rencontre et pour leur contribution appréciable à l'amélioration de la desserte en eau des populations. Je voudrais également faire une mention spéciale au Comité d'Organisation de la présente concertation, qui s'est employé avec abnégation et dévouement pour donner à notre rencontre tout son éclat.

Aussi, je fonde l'espoir que les conclusions qui seront issues de cette concertation serviront de cadre pour la matérialisation des attentes légitimes de nos laborieuses populations.

Sur ce, je souhaite pleins succès à nos travaux.

Vive le Niger !

Vive la Coopération Internationale !

Je vous remercie de votre attention !



**REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION**

**REUNION DE CONCERTATION ENTRE LES INTERVENANTS
DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Niamey, 14 – 16 mai 2003

RAPPORT GENERAL

ANNEXE 9

**ALLOCUTION DE M. PETER BIELER
CHEF DU BUREAU DE COOPERATION DE L'AMBASSADE SUISSE
CHEF DE FILE DES BAILLEURS DE FONDS POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

**Prononcée à l'occasion de l'ouverture de la réunion de concertation
entre les intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement
Niamey, le 14 mai 2003**

Mai 2003

Excellence Monsieur le Premier Ministre;
Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement;
Honorables Députés Nationaux;
Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs des Missions Diplomatiques et Représentants des Institutions Bilatérales et Internationales;
Honorables Invité(e)s;
Mesdames, Messieurs.

C'est pour moi une opportunité et un grand honneur de pouvoir prendre la parole au nom de partenaires bilatéraux et multilatéraux du Niger engagé dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement en ce jour inaugural de la réunion de concertation entre les différents intervenants dans ledit secteur. En considérant cette audience qui est fortement engagée dans le développement de ce secteur et connaissant bien la réalité et donc les besoins énormes du Niger, il me semble inutile de vouloir vous convaincre que ce beau pays a fortement besoin de l'effort de chacun et de l'effort de tous. Je préfère plutôt souligner ici le besoin de trouver un moyen de maximiser l'efficacité et l'efficience de nos capacités à disposition afin de pouvoir répondre au maximum aux attentes de la population – une population qui compte beaucoup sur nous tous.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre ;
Permettez-moi de vous féliciter pour l'adoption des textes destinés à la mise en place de ce comité transitoire de l'eau et de l'assainissement qui souligne la volonté politique de votre gouvernement de mettre en place un mécanisme de suivi, recommandé lors de la Réunion Sectorielle sur l'Eau et l'Assainissement tenue du 29 au 31 mai 2001 ici même.

Deux ans ça peut paraître longs, tant l'urgence de se doter d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations qui avaient été mises en exergue au cours de la dite rencontre. Mais disons qu'en réalité, se donner du temps pour bien faire est une bonne chose. L'utilité d'un tel organe consultatif opérationnel pour suivre, harmoniser et coordonner les interventions, capitaliser les acquis en vue d'une gestion durable de la ressource eau et de mobiliser les ressources techniques et financières pour sa maîtrise n'est plus à démontrer.

Depuis la Réunion Sectorielle personne n'est resté inactif. Il s'est notamment constitué un groupe technique des partenaires au développement qui a eu à se réunir d'une façon très régulière. Ce groupe ne s'est pas arrêté à des échanges relatifs à la mise en œuvre des recommandations faites à leur sujet, mais s'est également penché sur des débats techniques et thématiques afin de capitaliser sur les forces et faiblesses de chacun. Je ne vous cache pas que cette opportunité de concertation n'a pas encore séduit tous les partenaires concernés par le secteur. Il nous reste donc un travail important à faire pour arriver à une concertation la plus opérationnelle possible pour améliorer notre cohérence avec les objectifs du gouvernement. Je vois à ce sujet votre initiative de nous conduire vers une Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement comme une motivation importante.

Mesdames, Messieurs ;
Le Niger dispose d'une base solide en matière de diagnostic dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit:

- De 8 schéma directeurs régionaux, validés par des ateliers régionaux ;
- Du schéma directeur de gestion et de mise en valeur des ressources en eau validé par un atelier national ; et troisièmement
- Du document de politiques et stratégies pour l'eau et l'assainissement assorti d'un plan d'action à court, moyen et long termes.

Tous ces documents ont été adoptés par le gouvernement en octobre 2000 et faisaient parties intégrantes de la Réunion Sectorielle évoqué plus haut. En plus, le Niger s'est dotée d'outils pertinents de mise en œuvre de la politique dans le secteur hydraulique à savoir l'arsenal juridique que constitue le Régime de l'Eau et le SIGNER reconnu comme système efficace d'information sur l'Eau.

Depuis la Réunion Sectorielle le Niger s'est doté d'un cadre de référence pour le développement, qui est la stratégie de réduction de la pauvreté. Cette stratégie, qui s'articule de manière cohérente avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement et à laquelle souscrivent les partenaires du Niger doit progressivement être traduite dans les stratégies sectorielles afin de permettre à chacun d'entre nous de mieux connaître et assumer nos rôles. Il y a lieu cependant de souligner que la SRP, à travers le mécanisme envisagé pour sa mise à jour régulière, doit d'avantage refléter le rôle de l'eau dans le développement économique et social du pays, ainsi que sa place dans l'Agenda de la Communauté Internationale. Notre souhait est qu'un cadre

programmatische fédérant les différents intervenants et prenant en compte les différents documents d'orientation valorisera nos partenariats. Encore une fois, le comité transitoire de l'eau et de l'assainissement que nous allons constituer ce jour - à la veille de la tenue du forum sur la SRP - donne l'opportunité à tous les acteurs de pleinement contribuer aux efforts déjà confirmés par le gouvernement.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs ;

Nous pensons que l'avènement du Comité Transitoire de l'Eau et de l'Assainissement constitue un mécanisme exceptionnel pour les Ministères sectoriels concernés par le domaine de l'eau et de l'assainissement. Aussi, nous sommes persuadé que dans un secteur aussi complexe, l'association de tous les niveaux des partenaires est important et exemplaire. C'est pour cela que la priorisation des attentes de tous les acteurs intervenant dans le secteur par rapport au Comité Transitoire est une précondition que ce nouveau mécanisme soit efficace. La mise en place de ce Comité Transitoire est une opportunité de joindre les deux bouts – la SRP et les documents sectoriels – et de permettre au Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification d'augmenter son impact en assumant sa fonction de coordination dans le secteur. Car, si comme représentant des partenaires au développement la coopération que je représente peut jouer un rôle important dans la concertation et ainsi offrir une plate-forme de résonance efficace, le rôle de 'chef de file' – donc de l'animation de la concertation – relève bien du Ministère en charge du secteur. Ceci permettra à nous partenaires au développement, de pleinement jouer notre rôle, celui d'accompagnement du Niger dans les voies qu'il s'est tracé.

Mesdames, Messieurs;

Ce jour constitue à nos yeux le point de départ du processus devant aboutir à la mise en place de la commission nationale de l'eau et l'assainissement en vue d'une gestion intégrée, équitable et concertée de la ressource en eau. C'est pourquoi, nous espérons que les balises qui seront posées durant ces trois jours de travaux permettront d'aller plus en avant dans la mise en place de l'organe national définitif qui constituera le cadre consensuel pour une gestion durable du secteur.

Les objectifs de ces trois jours sont ambitieux, mais je suis persuadé que nos efforts seront hautement appréciés par la population une fois que les fruits pourront en être récoltés.

Je vous remercie.



**REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION**

**REUNION DE CONCERTATION ENTRE LES INTERVENANTS
DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Niamey, 14 – 16 mai 2003

RAPPORT GENERAL

ANNEXE 10

**DISCOURS DE SEM ADAMOU NAMATA,
MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION**

**Prononcé à l'occasion de la clôture de la réunion de concertation
entre les intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement
Niamey, le 16 mai 2003**

Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,
Honorables Députés Nationaux,
Monsieur le Chef du Bureau de Coopération de l'Ambassade Suisse au Niger,
Monsieur le Représentant Résident du PNUD au Niger,
Excellences, Mesdames, Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques et Représentants des Institutions Bilatérales et Multilatérales,
Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, féliciter l'ensemble des participants à cette réunion de concertation des intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement pour le remarquable travail accompli en si peu de temps.

En effet, au regard des conclusions auxquelles vous êtes parvenus, nous pouvons affirmer que nous avons fait œuvre utile.

Mesdames, Messieurs,
Trois jours durant et conformément à l'agenda de nos travaux, vous vous êtes employés, avec détermination et compétence, à faire des propositions conséquentes pour l'activation du mécanisme de suivi des recommandations de la réunion sectorielle sur l'eau et l'assainissement, en vue d'accélérer la mise en œuvre des réformes engagées par le Gouvernement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Ces réformes, qui du reste, visent à améliorer la desserte en eau potable des populations nigériennes et la gestion durable de nos ressources en eau.

Aussi, vous avez proposé des recommandations et suggestions pertinentes pour asseoir un cadre de travail cohérent de tous les intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger. **Vos débats fructueux ont permis de mieux clarifier notre perception de l'eau, en tant que bien économique, et d'élargir nos connaissances en ce qui concerne de sa gestion durable.**

Je puis vous assurer que les résultats de vos travaux seront portés à la connaissance des plus Hautes Autorités de la Cinquième République.

Du reste, la problématique de l'alimentation en eau des populations et du cheptel constitue une préoccupation constante de SON EXCELLENCE MAMADOU TANDJA, Président de la République, Chef de l'Etat, qui en a fait un volet important de son Programme Spécial.

Mesdames, Messieurs,
Je vous exhorte, en cette année mémorable, déclarée année internationale de l'eau douce par l'Assemblée Générale des Nations Unies, à internaliser les recommandations et conclusions de vos travaux et à les restituer fidèlement aux autorités et structures qui vous ont mandaté pour participer à cette rencontre.

SON EXCELLENCE HAMA AMADOU, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, ne disait-il pas, dans le discours d'ouverture de cette réunion, que le Niger entend imprimer une marque particulière à cette année, pour sensibiliser davantage l'opinion nationale et internationale sur les enjeux qui entourent la gestion de nos ressources en eau ? C'est dire que le Gouvernement du Niger mettra tout en œuvre pour créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre des recommandations et conclusions de vos travaux.

Mesdames, Messieurs,
Je voudrais terminer mes propos en remerciant vivement nos partenaires au développement, qui oeuvrent inlassablement à nos côtés pour l'amélioration de la desserte en eau potable de nos populations. Je voudrais tout particulièrement leur exprimer notre reconnaissance pour leur contribution appréciable à la tenue de cette réunion de concertation.

Aussi, je voudrais réitérer mes vifs remerciements, à vous tous, pour votre participation active aux travaux de cette réunion. Tout en souhaitant un bon retour, dans leurs foyers respectifs, aux participants venus de l'intérieur du pays et de la France, je prie Dieu, le Tout Puissant, pour nous gratifier d'un hivernage fécond.

Sur ce, je déclare close la réunion de concertation des intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Vive le Niger !
Vive la Coopération Internationale !
Je vous remercie.